

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 27 juin 2022, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2022, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758006

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1227768003

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228544004

Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, un contrat pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences et 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 565 518,43 \$.

Appel d'offres 1110 / 3 soumissionnaires.

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228544003

Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 297 512,33 \$.

Appel d'offres 1111 / 4 soumissionnaires.

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1226324001

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228315002

Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988005

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022 et 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1227768002

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 5 000 \$ à La musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical, qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022, 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022, 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022, 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022 et 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022 et approuver les projets de conventions à intervenir.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228947001

Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216324003

Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile

20.09 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1225190004

Autoriser la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création et approuver le projet de convention à intervenir.

20.10 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229182004

Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.11 Immeuble - Aliénation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1223496004

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Imovement inc., une partie de ruelle située au sud du boulevard Gouin, côté est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 61,3 m², pour un montant de 1 \$, le cas échéant, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3458-02 Mandat : 22-0175-T

District(s) : Marie-Clarac

20.12 Immeuble - Aliénation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1223496005

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Hashemi Freshta Parventa, une partie de ruelle située côté sud de la rue de Charleroi, à l'est de l'avenue L'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 26,8 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3260-07 Mandat : 20-0433-T

District(s) : Marie-Clarac

20.13 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227857001

Autoriser le paiement des frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541.

District(s) : Ovide-Clermont

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606015

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606016

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs - 1227606012

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606011

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227161006

Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303006

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.02 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758002

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

District(s) : Ovide-Clermont

40.03 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303009

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1187040012

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758007

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment trifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages avec un logement au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217161003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé, relativement aux parcours piétonniers, au 5500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Ovide-Clermont

40.07 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1221959003

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) dans le cadre d'un événement d'exposition de voitures anciennes, organisé par l'entreprise R.A Mécanique.

District(s) : Marie-Clara

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs - 1229571001

Autoriser la titularisation de sept (7) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 23 avril, 30 avril et les 7 et 28 mai 2022, selon l'employé.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988006

Approuver la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1227987004

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1200217001

Nomination de la placette urbaine " Place de l'Espoir" au sein du parc de juridiction locale Henri-Bourassa, située à l'arrondissement Montréal-Nord.

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 22 juin 2022



Dossier # : 1227758006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 7 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-05-31



Dossier # : 1227768003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

QUE soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 14:34

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227768003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord a été adoptée en 2011. Cette politique permet à tout organisme à but non lucratif (OBNL) d'obtenir une reconnaissance de l'arrondissement dans la mesure où il satisfait aux critères énoncés dans le Tableau I de la dite politique (voir le document joint au sommaire décisionnel). La reconnaissance est accordée par le Conseil d'arrondissement qui confère ainsi un droit d'accès gratuit aux plateaux sportifs (arénas, terrains de soccer, gymnases, parcs, chalets de parcs et locaux diversifiés) que l'arrondissement a à sa disposition. De plus, la reconnaissance permet parfois aux organismes de recevoir une aide financière en fonction des modalités des programmes de subvention ou de bénéficier d'un accès exclusif à un local qui leur sert de siège social. Finalement, l'arrondissement donne également un soutien matériel et technique à l'organisation des événements et des activités offerts par les organismes reconnus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.
CA18 10 440 (12 novembre 2018) Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

CA14 10 359 (8 septembre 2014): Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012

CA13 10 373 : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

CA12 10 072 : Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période 2012 à 2014, des

vingt et un (21) organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui ont déposé une demande au comité du développement social et communautaire du 17 février 2012.

CA11 10 328 : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

DESCRIPTION

L'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet à tout OBNL qui le souhaite d'être reconnu par l'arrondissement, à l'exception des organismes partisans ou religieux. La Politique de la reconnaissance des organismes est en cours de révision. Toutefois, elle s'applique encore aux organismes qui sont présentement reconnus, lesquels bénéficient d'une prolongation de leur reconnaissance jusqu'au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

La Politique de la reconnaissance des organismes est en cours de révision. Vu le nombre d'organismes reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord qui s'élève à une centaine, l'arrondissement parvient à peine à répondre aux besoins des organismes qui sont présentement reconnus. En effet, la demande pour avoir accès aux installations prêtés par l'arrondissement ne cesse de croître. Par conséquent, la suspension de la reconnaissance de nouveaux organismes permettra à l'arrondissement de répondre le mieux possible aux besoins des organismes qui sont actuellement reconnus. Les organismes qui sont dû pour le renouvellement cette année, leur reconnaissance est prolongé jusqu'au 31 décembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-06-14



Dossier # : 1228544004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, un contrat pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences et 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 565 518,43 \$. Appel d'offres 1110 / 3 soumissionnaires.

QUE soit adjugé à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, le contrat 1110 pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord;
QUE soit autorisée une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 565 518,43 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 07:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # : 1228544004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, un contrat pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences et 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 565 518,43 \$. Appel d'offres 1110 / 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La popularité du ballon-panier est en plein essor à l'arrondissement Montréal-Nord. Les infrastructures sportives vieillissantes et surutilisées doivent être renouvelées. L'objectif principal du présent mandat est de remettre en état les terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent à Montréal-Nord.

Parc Carignan :

Délimité par la rue de Dijon, le boulevard Rolland et l'avenue P.M.-Favier, le parc Carignan est bordé par les écoles le Carignan et Lester B. Pearson, au cœur du projet d'ensemble du Corridor Vert de l'arrondissement Montréal-Nord. Il accueille différentes activités culturelles pendant la saison estivale et des activités sportives durant toute l'année. Les citoyens de l'arrondissement peuvent profiter d'une patinoire, des aires de jeu, d'une patinoire, de terrains de tennis et d'une plaine gazonnée pour les activités extensives.

En 2011, l'arrondissement avait profité du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour mettre à niveau les deux (2) terrains de ballon-panier. Ainsi, les surfaces de jeu et l'électricité ont été renouvelées et améliorées pour bonifier l'expérience des joueurs.

Cependant, les surfaces de jeux dénombrent de nombreuses fissures apparentes, qui sont potentiellement l'indice d'un problème structural des fondations. Un laboratoire externe a émis des recommandations pour la rénovation des infrastructures, qui devront être prises en compte dans la réalisation du mandat.

Parc Saint-Laurent :

Délimité par l'avenue Salk, l'avenue Alfred et la rue de la Gare, le parc Saint-Laurent est au cœur de l'arrondissement Montréal-Nord. Les citoyens de l'arrondissement peuvent profiter d'une piscine, des aires de jeu, de terrains de tennis et d'un terrain de football américain ainsi que d'une plaine gazonnée pour les activités extensives.

L'aménagement des deux (2) terrains de ballon-panier a été fait avant 1990 (date de réalisation inconnue) et présente très peu de fissures apparentes. Il a donc été décidé de conserver les fondations existantes et de renouveler uniquement

la surface en asphalte et le revêtement en acrylique des infrastructures sportives.

Toujours soucieux d'améliorer l'offre de services aux citoyens de Montréal-Nord, les gestionnaires de l'arrondissement souhaitent rénover et mettre aux normes les terrains de ballon-panier des parcs Carignan et Saint-Laurent afin de redonner un nouvel équipement sportif normalisé, mais surtout plus sécuritaire pour les utilisateurs. Pour ce faire, l'arrondissement a pu bénéficier de l'aide financière du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE 2021-2025) de la Ville-Centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 12332 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CA21 10153 - 7 juin 2021 - Autoriser le dépôt de quatre demandes de financement pour la réfection de terrains sportifs, soit deux demandes pour le basketball, une demande pour le baseball et une demande pour le tennis, adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant à signer toute entente relative aux demandes de financement.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux à un entrepreneur paysager spécialisé en aménagement sportif, dans l'objectif spécifique d'agir à titre de maître d'œuvre dans la réalisation, la gestion et la coordination des divers corps de métiers requis à la mise en œuvre des travaux. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- Protection des aménagements, du mobilier, des équipements et des végétaux existants;
- Enlèvement et disposition hors site des surfaces en béton bitumineux;
- Enlèvement et réinstallation des clôtures sportives existantes;
- Réalisation d'une nouvelle surface en béton bitumineux;
- Travaux de marquage sportif en acrylique;
- Réparation du gazon et des surfaces en béton bitumineux endommagé par les travaux.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1110 s'est déroulée du 10 mai au 1^{er} juin 2022. Au cours du processus de publication, un (1) addenda a été émis. Cependant, celui-ci n'a engendré aucune modification dans l'établissement du prix par les soumissionnaires potentiels.

Au total, il y a eu six (6) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, trois (3) ont déposé une offre, soit 50% des preneurs. Les analyses administratives de la ville ont démontré que le plus bas soumissionnaire est conforme. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pavage des Moulins inc.	470 784,68 \$		470 784,68 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	557 520,67 \$		557 520,67 \$
Civisol inc.	577 712,58 \$		577 712,58 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			
	379 419,80 \$		379 419,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			535 339,31 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,71%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			106 927,90 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			22,71%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			91 364,88 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			24,08%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			86 735,99 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			18,42%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 24 %. Il a été démontré que malgré certaines variations de prix comparativement à l'estimé, le montant final soumis par l'entrepreneur est justifié : L'écart de prix concerne particulièrement la démolition et la disposition hors site des matériaux, la pose d'enrobé bitumineux, les travaux de clôture et d'engazonnement. Les concepteurs spécialisés ont observé une augmentation d'environ 30 à 60% du prix pour ces types travaux dans les derniers mois. En cette période de l'année, les entrepreneurs et sous-traitants sont grandement sollicités. La période d'appel d'offres et le calendrier des travaux ont certainement contribué à la majoration du coût des travaux. De plus, la rareté des matériaux et de la main d'œuvre s'ajoute à la majoration du prix des travaux. Ce phénomène se perçoit notamment dans les industries de clôtures et d'engazonnement qui sont surchargées. Enfin, le coût de l'énergie et des transports a subi une forte hausse récemment. Étant donné que les travaux touchent une petite surface, le coût de la mobilisation est plus élevé. C'est aussi ce qui explique l'augmentation de prix des travaux de béton

bitumineux.

Enfin, les prix des trois (3) soumissionnaires ont beaucoup d'écart entre eux. Ceux-ci sont tous des entrepreneurs spécialisés en travaux d'enrobé. La moyenne démontre la volatilité des prix sur le marché actuel conséquemment aux pénuries auxquels nous faisons face.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1110, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services de Pavage des Moulins Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 565 518,43\$ taxes incluses se répartie comme suit;

Conception Paysage inc. Contrat 1110	Contrat avant taxes	Contingences avant taxes	Incidences avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	financement (montant net)		
						règlement emprunt local	PISE	Total
Carignan - terrain de ballon-panier	266 147,00 \$	39 000,00 \$	10 437,05 \$	362 842,76 \$	331 323,80 \$	145 449,75 \$	185 874,06 \$	331 323,81 \$
St-Laurent - terrain de ballon-panier	143 320,00 \$	26 000,00 \$	6 958,03 \$	202 675,66 \$	185 069,90 \$	37 899,94 \$	147 169,96 \$	185 069,90 \$
	409 467,00 \$	65 000,00 \$	17 395,08 \$	565 518,43 \$	516 393,70 \$	183 349,69 \$	333 044,02 \$	516 393,71 \$

La dépense totale à autoriser de 516 393,70 \$ net de ristourne sera assumée comme suit :

- 185 874,06 \$ pour le projet "Du basket, plus qu'un sport au parc Le Carignan" et 147 169,98\$ pour le projet "Réfection des terrains de basket-ball du parc St-Laurent , pour un total de 333 044,04\$ net de ristourne sera financé par le programme des installations sportives extérieures(PISE) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 20-027.
- 183 349,66 \$ net de ristourne sera financé par l'arrondissement de Montréal-Nord par le règlement d'emprunt #1620005.

La dépense est assumée à 64% par la Ville centre et à 36 % par l'arrondissement de Montréal-Nord. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (333K\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	333	-	-	-	333

MONTRÉAL 2030

La rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de Montréal 2030. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les terrains sportifs démontrent des signes importants d'usure qui impactent la qualité de jeu des utilisateurs. La rénovation des surfaces permettra de mettre aux normes ces infrastructures sportives, mais aussi de bonifier la sécurité des joueurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans l'analyse de prix, il est question de la hausse des coûts des matériaux et de la surchauffe du milieu de la construction, ce qui explique le différentiel entre l'estimé et le montant du plus bas soumissionnaire. Ces augmentations sont indirectement liées à la Covid par la brisure des chaînes d'approvisionnement, qui engendre la rareté de certains matériaux. Le calendrier des travaux devient donc généralement difficile à respecter, nécessitant aux entrepreneurs plus de mobilisation qu'initialement prévu. Comme ils sont très sollicités, les soumissionnaires haussent le prix des travaux pour garantir l'exécution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différentes étapes de réalisation des travaux se déclinent de la façon suivante :

- 27 juin 2022 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;
- 1^{er} août 2022 : Début des travaux;
- 29 octobre 2022 : Fin projetée des travaux;
- 26 novembre 2022 : Approbation provisoire des travaux;
- 26 novembre 2023 : Approbation finale des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes. Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

Pavage des Moulins Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 4 février 2024.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 mai 2022.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 10 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-10

Alex LALLIER-CARBONNEAU
ingenieur(e)



Dossier # : 1228544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 297 512,33 \$. Appel d'offres 1111 / 4 soumissionnaires.

QUE soit adjugé à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, le contrat 1111 pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 297 512,33 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 297 512,33 \$. Appel d'offres 1111 / 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La popularité du ballon-panier est en plein essor à l'arrondissement Montréal-Nord. Les élus ont reconnu la demande croissante et souhaitent remplacer le terrain de planche à roulettes peu utilisé du parc Pilon par un terrain de ballon-panier.

Le parc Pilon est situé à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa. Le réaménagement complet du parc est prévu d'ici cinq (5) ans. Le terrain de ballon-panier sera donc aménagé de façon temporaire pour une durée de 4 à 10 ans, en récupérant la surface en béton bitumineux existante.

L'aménagement paysager sera donc adapté pour le changement de vocation du terrain sportif. Des sentiers désuets seront engazonnés et l'installation d'une clôture ornementale est prévue pour une meilleure intégration paysagère à proximité du boulevard Pie-IX. Le terrain en béton bitumineux sera réparé pour recevoir une nouvelle surface en acrylique, nécessaire pour le marquage sportif au sol. Les paniers déjà achetés par l'arrondissement devront être installés, en plus d'une nouvelle clôture sportive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux

à un entrepreneur paysager spécialisé en aménagement sportif, dans l'objectif spécifique d'agir à titre de maître d'œuvre dans la réalisation, la gestion et la coordination des divers corps de métiers requis à la mise en œuvre des travaux. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- Maintien et gestion de la mobilité;
- Protection des aménagements, du mobilier, des équipements et des végétaux existants;
- Enlèvement et disposition hors site de surfaces en béton bitumineux;
- Planage et réalisation d'une nouvelle couche en béton bitumineux;
- Livraison et installation de paniers de basketball;
- Fourniture et installation d'une clôture ornementale;
- Fourniture et installation d'une clôture sportive;
- Travaux de marquage sportif en acrylique;
- Gazon en plaque;
- Disposition hors site et gestion environnementale;
- Réparation du gazon et des surfaces en béton bitumineux endommagé par les travaux.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1111 s'est déroulée du 10 mai au 1^{er} juin 2022. Au cours du processus de publication, aucun addenda n'a été émis.

Au total, il y a eu six (6) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, quatre (4) ont déposé une offre, soit 67% des preneurs. Les analyses administratives de la ville ont démontré que le plus bas soumissionnaire est conforme. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pavage des Moulins inc.	227 271,08 \$		227 271,08 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	261 453,15 \$		261 453,15 \$
Civisol inc.	287 305,28 \$		287 305,28 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	297 951,96 \$		297 951,96 \$
Dernière estimation réalisée (\$) 177 866,33 \$ 177 866,33 \$			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			268 495,37 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,14%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			70 680,88 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			31,10%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			49 404,75 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			27,78%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			34 182,07 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			15,04%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 28 %. Il a été démontré que malgré certaines variations de prix comparativement à l'estimé, le montant final soumis par l'entrepreneur est justifié : L'écart de prix concerne particulièrement la démolition et la disposition hors site des matériaux, la pose d'enrobé bitumineux, les travaux de clôture et d'engazonnement. Les concepteurs spécialisés ont observé une augmentation d'environ 30 à 60% du prix pour ces types travaux dans les derniers mois. En cette période de l'année, les entrepreneurs et sous-traitants sont grandement sollicités. La période d'appel d'offres et le calendrier des travaux ont certainement contribué à la majoration du coût des

travaux. De plus, la rareté des matériaux et de la main d'œuvre s'ajoute à la majoration du prix des travaux. Ce phénomène se perçoit notamment dans les industries de clôtures et d'engazonnement qui sont surchargées. Enfin, le coût de l'énergie et des transports a subi une forte hausse récemment. Étant donné que les travaux touchent une petite surface, le coût de la mobilisation est plus élevé. C'est aussi ce qui explique l'augmentation de prix des travaux de béton bitumineux.

Enfin, les prix des quatre (4) soumissionnaires ont beaucoup d'écart entre eux. Ceux-ci sont tous des entrepreneurs spécialisés en travaux d'enrobé. La moyenne démontre la volatilité des prix sur le marché actuel conséquemment aux pénuries auxquels nous faisons face.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1111, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services de Pavage des Moulins Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant totale de 297 512,33\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA21-10-004" prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

La dépense se répartie comme suit;

Parc Pilon - terrain de ballon-panier contrat 1111	Contrat	Montant	Montant
	avant taxes	taxes incluses	net
Travaux	197 670,00 \$	227 271,08 \$	207 528,79 \$
Contingences	35 000,00 \$	40 241,25 \$	36 745,63 \$
Incidences	26 092,63 \$	30 000,00 \$	27 394,00 \$
	258 762,63 \$	297 512,33 \$	271 668,41 \$

MONTRÉAL 2030

La réalisation du terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout d'un nouveau terrain de ballon-panier va permettre d'accroître la répartition de l'infrastructure sportive sur le territoire nord-montréalais, qui est très en demande. Le remplacement du terrain de planche à roulettes par un terrain de ballon-panier va

nécessairement créer un engouement auprès des utilisateurs potentiels au parc Pilon et une réappropriation des citoyens au site à moyen terme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans l'analyse de prix, il est question de la hausse des coûts des matériaux et de la surchauffe du milieu de la construction, ce qui explique le différentiel entre l'estimé et le montant du plus bas soumissionnaire. Ces augmentations sont indirectement liées à la Covid par la brisure des chaînes d'approvisionnement, qui engendre la rareté de certains matériaux. Le calendrier des travaux devient donc généralement difficile à respecter, nécessitant aux entrepreneurs plus de mobilisation qu'initialement prévu. Comme ils sont très sollicités, les soumissionnaires haussent le prix des travaux pour garantir l'exécution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différentes étapes de réalisation des travaux se déclinent de la façon suivante :

- 27 juin 2022 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;
- 1^{er} août 2022 : Début des travaux;
- 29 octobre 2022 : Fin projetée des travaux;
- 26 novembre 2022 : Approbation provisoire des travaux;
- 26 novembre 2023 : Approbation finale des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

Pavage des Moulins Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 7 février 2024.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 août 2022.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Alex LALLIER-CARBONNEAU
ingenieur(e)

Le : 2022-06-10

**Dossier # : 1226324001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) :

QUE soit accordée une contribution financière de 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT);

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000 \$ à Clinique juridique du Grand Montréal;

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000 \$ à Café Jeunesse multiculturel;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites

au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-23 09:05

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1226324001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque

arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Un comité d'analyse multipartite (auquel participe un représentant de la Ville) a été chargé d'évaluer les projets et de s'assurer qu'ils répondent aux critères d'analyse.

Après cette évaluation, les projets suivants faisant l'objet du présent sommaire ont été recommandés:

1. Le projet Travail Alternatif Payé À la Journée « Tapaj » du Centre des jeunes l'Escale;
2. Action-jeunesse Nord-Est d'un itinéraire pour tous (IUPT)
3. Le projet Service d'accompagnement des jeunes judiciairisé-es (SAJJ) de Clinique juridique du Grand Montréal
4. Prévention Urbaine de médiation et d'action (PUMA)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 204- Jeudi, 6 août 2020- Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 175- Lundi 28 juin 2021-Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de

convention à intervenir

CA21 10 246 - 21 septembre 2021- Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 020 \$, pour l'année 2021 à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous (UIPT)

Nom du projet : Action-jeunesse Nord-Est

Montant de la contribution recommandée : 80 084 \$

Brève description du projet :

L'objectif principal du projet est de permettre à 60 jeunes de 12-25 ans du quartier directement impliqués dans des situations de violence de rompre avec cette situation, favorisant l'amélioration du sentiment de sécurité chez les autres élèves et usagers des espaces publics.

Les objectifs spécifiques sont :

- Réduire le nombre de cas de violence dans les milieux scolaires et dans les environs.
- Assurer l'accompagnement des jeunes à risque de violence et/ou impliqués dans des situations de violence.
- Renforcer les facteurs de protection autour des jeunes suivis.
- Développer le pouvoir d'agir positif des jeunes de 12-25 ans face à la violence.

2. Nom de l'organisme : Clinique juridique du Grand Montréal

Nom du projet : Service d'accompagnement des jeunes judiciairisé-es (SAJJ)

Montant de la contribution recommandée : 100 000 \$

Brève description du projet : Le SAJJ est un programme de prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans du quartier Montréal-Nord qui sont judiciairisés (prévention indiquée) ou à risque de le devenir (prévention ciblée). Le SAJJ est gratuit, volontaire et confidentiel. Il offre un accompagnement juridique tout au long du processus de judiciairisation. Son objectif est double: freiner l'engrenage de la judiciairisation après une première infraction et aider les jeunes à mieux comprendre les conditions qu'ils doivent respecter. À plus long terme, le SAJJ vise une amélioration des connaissances sur le système de justice criminelle, des délits, des droits à exercer et des responsabilités à respecter pour les jeunes ainsi que leur entourage (parents, intervenants, enseignants).

3. Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale

Nom du projet : Travail Alternatif Payé À la Journée « TAPAJ»

Montant de la contribution recommandée : 20 000 \$

Brève description du projet : TAPAJ est un programme ayant comme objectif principal, l'insertion spécifique permettant aux jeunes en grande précarité d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat opérationnel avec des entreprises et des collectivités locales en vue d'offrir une alternative aux métiers de la rue. Ce dispositif vise à rejoindre les jeunes de la rue en situation de risque. Il se veut un outil en appui aux jeunes dans leurs démarches de réinsertion sociale.

4. Nom de l'organisme : Café-Jeunesse Multiculturel

Nom du projet : Prévention urbaine de médiation et d'action (PUMA)

Montant de la contribution recommandée : 100 000 \$

Brève description du projet : PUMA vise à mieux comprendre les facteurs de risque, dénoncer, sensibiliser et briser les préjugés entourant cette problématique afin que

tous, nous en devenons des témoins actifs. Il vise également à agir sur les comportements à risque des jeunes, véhiculer des modèles positifs dans leur milieu et modifier leur perception et attitude qui conduisent à la banalisation de la violence. Avec ce projet, Café-Jeunesse Multiculturel souhaite poursuivre sa réflexion sur ce phénomène en se penchant davantage sur une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), afin de mieux comprendre la problématique, y faire face d'une manière adéquate et surtout de la prévenir. .

Deux actions spécifiques sont prévues dans le cadre de ce projet :

- **Action travail de rue sur tout le territoire de Montréal-Nord** : L'objectif général du projet est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes identifiés à risque ou qui présentent les premiers signes du problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie par une intervention de proximité par un travailleur de rue.

- **Action travail de rue volet femmes** : L'objectif est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes femmes identifiées à risque ou qui présentent les premiers signes de problèmes de comportement, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie par une intervention de proximité réalisées par une travailleuse de rue.

JUSTIFICATION

Compte tenu des problématiques visées (violence commise et subie chez les jeunes, notamment dans les relations amoureuses, la délinquance et les comportements à risque des jeunes) et des priorités d'intervention du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (travail de rue, travail de milieu, médiation sociale, activités occupationnelles comportant un volet d'intervention et activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles), les projets proposés par les organismes Centre des jeunes L'Escale, la Clinique juridique du Grand Montréal et Un itinéraire pour tous (UIPT) et recommandés par les comités d'analyse local et régional répondent à ces balises et permettront d'offrir une intervention diversifiée et complémentaire auprès des jeunes à risque du territoire de Montréal-Nord

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 300 084 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
Centre des jeunes l'Escale	Travail Alternatif Payé À la Journée « Tapaj »	0\$	0\$	0\$	20 000 \$	19%
Un itinéraire pour tous (UIPT)	Action-jeunesse Nord-Est	0\$	0\$	0\$	80 084 \$	73%
Mouvement Jeunesse	PUMA (Prévention Urbaine de	70 000\$	88 847 \$	0\$	100 000\$	100%

Montréal-Nord	Médiation et d'action)					
Clinique juridique du Grand Montréal	Service d'accompagnement des jeunes judiciarisé-es (SAJJ)	0\$	0\$	70 020 \$	100 000 \$	67%

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030 suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les différents montants recommandés doivent être dépensés d'ici le 31 décembre 2022. Par conséquent, le non-respect de la date de décision visée (**CA du 27 juin**) pourrait avoir un impact majeur sur les dates d'échéance des projets recommandés et entraîner par la même occasion un prolongement des projets au-delà du délai recommandé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet sera adapté en fonction de la situation sanitaire

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacun des trois projets :

Conforme au calendrier de réalisation, chaque projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est prévu à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de l'année ou du projet. Les organismes recommandés s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 17 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-06-14



Dossier # : 1228315002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-23 09:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228315002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

L'objectif général du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances. Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux, à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de **68 566 \$** à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir l'embauche d'une personne à la coordination territoriale en sécurité urbaine pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et à approuver le projet de convention à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Titre du projet-pilote : Financement du poste de coordination territoriale en sécurité urbaine pour la période de juillet 2022 à mars 2023

Brève description du projet-pilote:

La demande de soutien financier de la Table de quartier servira à couvrir, le salaire de la personne qui coordonnera le dossier de la sécurité urbaine à l'échelle territoriale, pour la période de juillet 2022 à mars 2023.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice en sécurité urbaine territoriale aura pour responsabilités de :

- Assurer la mobilisation, la coordination et la collaboration des acteurs locaux (institutionnels, communautaires, privés) sur l'enjeu de la sécurité urbaine (incluant la prévention de la violence chez les jeunes) à Montréal-Nord
- Mettre en place un plan d'action et un tableau de bord sur les actions territoriales en sécurité urbaine avec les acteurs institutionnels, communautaires et privés locaux, au moyen des mécanismes de concertation déjà en place, renforcés ou développés (Table de quartier, Table de concertation Jeunesse, Table femmes Osez au féminin, Concertation Petite-Enfance-Famille de Montréal-Nord, comité de sécurité urbaine ou Table Paix et sécurité

urbaines-TPSU, comité de réflexion sur le vieillissement).

- S'assurer que les interventions en sécurité urbaines seront intégrées aux stratégies territoriales et à leur vision de quartier et arrimées aux sources de financement en la matière (au fédéral, provincial, municipal et aussi les sources privées de financement telles les fondations).

- Assurer une mobilisation et un soutien des acteurs du milieu, notamment les acteurs communautaires, afin de susciter une réponse locale et concertée aux appels à projets en sécurité urbaine dans leur territoire (à tous les paliers de gouvernement) et fait le suivi de la mise en œuvre des projets territoriaux, pour une approche en synergie.

- Réaliser des activités de consultation par divers moyens auprès des citoyens et citoyennes de Montréal-Nord, développe des outils appropriés, assure une vigie des informations, recherches et études en sécurité urbaine, favorise la connaissance des ressources du territoire et le référencement en sécurité urbaine et s'assure que les moyens mis en application répondent aux besoins de la population locale (basée sur une analyse ADS+- Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle).

Montant de la contribution recommandé: 68 566 \$

JUSTIFICATION

L'octroi de ce financement à la TQMN est justifié pour la création d'un poste de coordination en sécurité urbaine territoriale d'autant plus que cela est en adéquation avec le Plan de développement social territorial de la TQMN. La création de ce poste est importante pour la TQMN, puisque les enjeux de sécurité urbaine ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDS 2021-2026. Trois projets/actions porteurs vont travailler plus spécifiquement ces enjeux soient : la sécurité des femmes, des filles et de leurs enfants, la prévention de la criminalité et la relation de confiance entre la population et la police. Cette ressource va s'assurer d'arrimer les différentes actions en sécurité urbaine sur le territoire de Montréal-Nord.

Ce projet-pilote sera évalué dans la perspective d'une continuité des actions locales en sécurité urbaine pour la période 2023-2025.

Da #733064

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 68 566 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Ce projet-pilote sera évalué dans la perspective d'une continuité des actions locales en sécurité urbaine pour la période 2023-2025.

Da #2206150005

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030 suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention permettra à la TQMN de recruter une ressource qui travaillera sur les enjeux de sécurité urbaine qui sont identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDS 2021-2026 dans un contexte où la rétention et le recrutement de personnel représentent un enjeu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Table de quartier de Montréal-Nord applique les consignes sanitaires du gouvernement du Québec ainsi que les recommandations de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord. Il y aurait lieu de faire une annonce conjointe avec la TQMN et la TPSU afin de renforcer les messages et les préoccupations relatives au renforcement du sentiment de sécurité dans l'arrondissement, notamment en cette période estivale où l'arrondissement soutient également des organismes jeunesse locaux, sur une base triennale, par l'entremise du Programme d'activités dans les parcs (PAP) financé par un budget d'arrondissement dédié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation, le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est prévu à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de l'année ou du projet. La TQMN s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 14 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soumaila KAFANDO
Conseiller en planification (professionnel
classe 2)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1224988005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 07:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224988005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Depuis le 22 janvier 2022, le comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) a adopté une démarche de réflexion autour de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Depuis l'adoption du deuxième cadre de référence de l'IMSDSL en 2015, le contexte du développement des communautés dans les quartiers montréalais a beaucoup évolué. De nouvelles ressources ont été mises en place, comme le Projet impact collectif (PIC) qui a tiré plusieurs apprentissages de cette initiative. Certains programmes ou mesures ont été en évaluation ou en révision, comme le Programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) ou les mesures 3.1 et 4.2 de la santé publique. La Ville de Montréal et les arrondissements ont adopté des politiques et des plans d'action en développement social. De nouveaux joueurs en développement social ou en innovation sociale et participation citoyenne sont apparus dans les quartiers. Etc.

Les partenaires financiers de l'IMSDSL croient toujours que les Tables de quartier sont un lieu privilégié pour l'action collective et un partenaire incontournable en développement social dans les quartiers. Mais l'évolution du contexte les amène à se questionner sur les conditions dont ont besoin les Tables pour bien jouer leur rôle. Quelles ressources doivent être mobilisées pour que les Tables jouent ce rôle? Et comment bien les soutenir? Les partenaires de l'IMSDSL se sont donc entendus pour entreprendre une démarche de réflexion.. Discuter, réfléchir, documenter les conditions gagnantes et les obstacles, le tout dans l'objectif de renforcer les capacités des communautés locales, via les Tables de quartier, et d'identifier les moyens nécessaires pour que les Tables puissent pleinement jouer ce rôle. L'arrondissement de Montréal-Nord participe à cet exercice de réflexion.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier de Montréal-Nord, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les partenaires financiers à la Table de quartier de Montréal-Nord est de 102 159 \$. La portion Ville de Montréal pour ce montant est de 31 113 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CG18 0440 du 23 août 2018- Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 du 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Décisions relatives à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA21 10 143 du 7 juin 2021 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021 et 2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10112 du 4 mai 2020 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2020 conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 261 du 3 juin 2019 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Suite à l'analyse approfondie de la reddition de comptes déposée par la Table de quartier de Montréal-Nord à l'automne 2021, le comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local composé de Centraide du Grand Montréal, de la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et de la Ville de Montréal a recommandé en avril 2022 le versement annuel du financement la table de quartier pour la période 2022-2023 avec quelques améliorations souhaitées. La contribution financière totale prévue est de **102 159 \$**. De ce montant, la contribution financière de la Ville de Montréal est de **31 113 \$**.

JUSTIFICATION

La TQMN répond aux exigences du cadre de référence de l'IMSDSL.
En tant que partie prenante, je confirme que le sommaire décisionnel cité en objet du présent courriel est conforme (Stéphanie Mauro du SDIS, réf. courriel du 17 juin 2020)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour l'année 2022-2023 à la Table de quartier de Montréal-Nord s'élevé à **102 159 \$** et est réparti de la manière suivante :

- Centraide du Grand Montréal: 49 620 \$
- Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : 21 426 \$
- Ville de Montréal: 14 733 \$
- Entente MTESS/Ville: 16 380 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)	14 733 \$	14,6 %
Entente administrative MTESS/VILLE	16 380 \$	16,2 %
TOTAL:	31 113 \$	

Le paiement à l'organisme se fera en un seul versement (100 %) dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention soit au plus tard au cours de la semaine du 4 juillet 2022.

Concernant la contribution allouée par le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative MTESS-VILLE

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Le financement de l'IMSDSL à la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

Amplifier la démocratie et la participation

La Ville s'engage à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

à Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

à Développement de priorités communes et d'actions concertées.
à Meilleure utilisation des ressources disponibles.
à Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
à Réduction de la pauvreté.
à Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de la crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 17 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-05-17



Dossier # : 1227768002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 5 000 \$ à La musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical, qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022, 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022, 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022, 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022 et 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022 et approuver les projets de conventions à intervenir.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical" qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-23 09:02

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227768002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 5 000 \$ à La musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical, qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022, 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022, 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022, 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022 et 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022 et approuver les projets de conventions à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, les quatre (4) organismes ci-dessous énumérés sont admissibles au programme et ont acheminé une demande d'aide financière en 2022 auprès de l'arrondissement dans le cadre du programme de Subventions aux organismes.

- 1- La musique aux enfants
- 2- La Fondation des médecins Canado-Haïtiens
- 3- La Route de Champlain
- 4 - L'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 169 (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents!", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CA21 10 208 (30 août 2021) : Accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 25 septembre 2021 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 309 () : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 28 septembre 2019 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 243 (4 juin 2018) : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 29 septembre 2018 au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 258 (27 juin 2017) : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 30 septembre 2017 au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 217 du 5 juin 2017 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour un projet spécial la « Fête de la Rivière » qui aura lieu le 12 et 13 août, au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 296 du 8 août 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Route de Champlain en vue de la réalisation de son plan d'action: 30 000 \$ pour un soutien au démarrage; 5 000 \$ pour la tenue de l'événement spécial «Fête de la Rivière » qui aura lieu les 27 et 28 août 2016 au parc Aimé-Léonard et accorder les dérogations requises en vertu du règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics pour la tenue de cet événement.»

CA21 10 277 Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : La Musique aux enfants

Titre du projet : Création d'un camp de jour musical La musique aux enfants

Brève description du projet : Ce projet vise à créer un camp de jour estival musical à coût modique (20 \$/semaine +40 \$ pour service de garde) accueillant 136 enfants de 5-12 ans résidents de Montréal-Nord (provenant ou non du programme La musique aux enfants) afin de développer leurs pleins potentiels. Les enfants auront l'opportunité d'être en contact avec des spécialistes de la pédagogie musicale qui les éveilleront à la musique et aux formes d'arts : création musicale, piano, violon, chant choral, percussions, arts plastiques, expressions artistiques.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 5 000 \$

Nom de l'organisme : La Fondation des médecins Canado-Haïtiens

Titre du projet : La Foire Santé de Montréal-Nord 2022

Brève description du projet :

Dans le cadre de ce projet, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Dépister certaines maladies chroniques insoupçonnées tels que le diabète, le glaucome, l'hypertension artérielle;
- Promouvoir les saines habitudes de vie par le biais d'une alimentation équilibrée, de l'exercice physique, d'une bonne hygiène dentaire et de la protection contre les maladies transmises sexuellement;
- Informer les citoyens sur la covid-19 et les vaccins reliés;
- Axer l'intervention sur la prévention des maladies chroniques et être en mesure de les orienter vers les cliniques appropriées ;
- Expliquer à la population les moyens à prendre pour se tenir en santé.

Pour ce faire, la Foire santé regroupera plusieurs kiosques sur différents thèmes :

- Santé des femmes, des hommes, des adolescents, et des aînés

- Anémie falciforme
- Santé bucco-dentaire
- Soins des yeux
- Santé sexuelle
- Santé mentale
- Nutrition
- Dépistage d'hypertension artérielle et diabète

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 6 000 \$

Nom de l'organisme : La Route de Champlain

Titre du projet : 6^e édition de la fête de la rivière

Brève description du projet :

Fête 100% gratuite pour les citoyens de l'arrondissement afin qu'ils puissent découvrir le nouveau parc et profiter de la rivière des Prairies.

Les deux jours de 10 h à 20 h, la Route de Champlain offrira gratuitement :

- Tour de bateaux électriques (3 bateaux avec des départs au 45 minutes)
- Sorties guidées en kayak de mer
- Sorties guidées en rabaska
- Sorties guidées en voile-aviron (à confirmer)
- Kiosque de breuvage et hot-dog sur le BBQ

En après-midi, il y aura des artistes émergents locaux qui performeront sur la nouvelle scène extérieure du parc.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 5 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir

Titre du projet : Festival des boulettes

Brève description du projet

Le festival des boulettes est une compétition amicale mettant en vedette des recettes de boulettes de toute provenance culinaire permettant ainsi un échange et un partage culinaire entre personnes de différentes cultures.

Les candidats prépareront la recette de leur choix qui sera évaluée par un jury présidé par sœur Angèle et avec la participation de la Société des chefs, région Sud.

Parallèlement à l'évaluation du jury, les candidats présenteront leur recette sous forme de portion-dégustation au public. (Des coupons-dégustation seront vendus aux visiteurs).

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 3 000 \$

Nom de l'organisme : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Titre du projet : Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord

Brève description du projet

Chaque année, les Olympiades et la kermesse des aînés sont une occasion pour les aînés qui habitent à l'arrondissement de Montréal-Nord de se surpasser dans le cadre de diverses activités et disciplines sportives. Pour l'occasion, les résidences se transforment en véritable village olympique. Chacune accueille les compétitions d'une ou plusieurs disciplines. Le succès des Olympiades et de la kermesse ne se dément pas, car, année après année, plus de 800 de nos aînés y prennent part, et au fil des années des records de présence sont établis. Cette initiative est une occasion unique de briser l'isolement des aînés et les sensibiliser à l'importance de demeurer actifs, notamment en pratiquant des activités sportives et

conviviales. Il s'agit également d'une opportunité de rencontres intergénérationnelles entre les aînés et les jeunes du Centre des jeunes l'Escale et des Fourchettes de L'Espoir qui interviennent lors de l'événement en tant que bénévoles.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 5 000 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention pour un projet spécial d'un partenaire de mission complémentaire :

La Musique aux enfants

«Création d'un camp de jour musical»

Une subvention de 5 000 \$ sera remise en un versement.

La Fondation des médecins Canado-Haïtiens

« Foire santé de Montréal-Nord 2022 »

Une subvention de 6 000 \$ sera remise en un versement.

La Route de Champlain

«6e édition de la fête de la rivière»

Une subvention de 5 000 \$ sera remise en un versement.

Les Fourchettes de l'Espoir

« Festival des boulettes»

Une subvention de 3 000 \$ sera remise en un versement.

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord

Une subvention de 5 000 \$ sera remise en un versement.

Ces dépenses seront imputées dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social.

Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet

effet dans les conventions:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA
secrétaire de direction, Secrétaire de
direction

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-06-14



Dossier # : 1228947001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1228947001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord désire promouvoir la vie saine en accordant aux familles et aux résidents de Montréal-Nord un accès facile à des aliments frais et diversifiés. Pour ce faire, l'arrondissement a mis en place une activité de marché public au parc Pilon en 2015 dans le cadre du 100e anniversaire de Montréal-Nord. Suite au succès de cette activité, l'arrondissement finance, depuis 2016, les projets de marchés développés via le Comité le suivi en sécurité alimentaire (CSSA) dans une perspective de soutien de l'économie sociale et inclusive .

Le contexte pandémique de 2020 a suspendu le projet des Marchés du Nord qui aurait été porté par Coop Panier Fûté pour une quatrième année consécutive. En 2021, l'arrondissement a de nouveau participé au montage financier du projet déposé par la Coop Panier Fûté, via le CSSA ce qui a permis d'offrir 4 points de services. En 2022, suivant la dissolution de la Coop Panier Fûté, l'arrondissement s'est retourné vers les populaires marchés d'Ahuntsic-Cartierville.

Le kiosque du Marché du Nord sera déployé au parc Gouin pendant l'été et l'automne 2022 selon un horaire établi dans la convention. Le kiosque sera opéré et géré par l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville au volet marchés mobiles.

Cet organisme désire s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale du quartier. Il souhaite, par le fait même, promouvoir la qualité de vie ainsi que l'adoption de saines habitudes de vie. Ses actions s'inscrivent en continuité avec la planification stratégique de l'arrondissement.

- Dans le Plan de développement social (PDS) de la Table de quartier de Montréal-Nord; objectif 1.1.2 "Intégrer la vision commune d'un système alimentaire pour tous dans la prochaine planification stratégique de l'arrondissement" et objectif 2.3 : "Implanter un/des marché(s) public(s) accessible(s) et offrant des denrées

- alimentaires à des prix abordables pour tous".
- Dans le Plan de développement stratégique Osez Montréal-Nord à l'objectif 3: "une sécurité alimentaire améliorée" et l'objectif 11.3.4 "accompagner l'implantation de 3 marchés publics dans l'arrondissement".
 - Dans la politique des saines habitudes de vie de Montréal-Nord, les marchés rejoignent l'objectif 1.2 qui est de "soutenir l'accès à des aliments sains".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 119: Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 241: Accorder une contribution financière à Coop Panier Futé, pour un montant maximal de 72 000 \$, pour l'organisation et la gestion de « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 192: Accorder une contribution financière à Parole d'excluEs, pour un montant maximal de 70 000 \$, pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 165: Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le propriétaire du lot 1 668 071, situé à l'intersection du boulevard Rolland et rue Arthur-Chevrier, pour l'occupation temporaire d'une parcelle du lot, par l'Arrondissement et les opérateurs des Marchés du Nord.

CA17 10 173: Accorder une contribution financière maximale de 65 312 \$ à Panier-Futé Coop, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

CA16 10 298: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et collaborateurs pour la tenue des « Marchés du Nord - Secteur rue de Charleroi et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 299: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Éco-Nord, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Marchés Ahuntsic-Cartierville. Plus précisément, l'entente vise à opérer et entretenir le kiosque du marché pour l'été et l'automne 2022. L'arrondissement accordera une contribution financière de 1 040 \$ par journée d'opération jusqu'à concurrence de 17 000 \$.

Conditions de l'entente

- Assumer la gestion du marché;
- Opérer les lundis après-midis, à compter de 13h;
- Travailler en collaboration avec les marchands et organismes locaux;
- Collaborer avec le service de communications de l'arrondissement;
- Fournir un bilan détaillé des activités à la fin du mandat.

JUSTIFICATION

Cette entente est essentielle pour le développement du projet les Marchés du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Accélérer la transition écologique au point 4: Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette entente contribue à

- faire la promotion de l'achat local et responsable,
- agir sur le développement des compétences et l'intégration socio-professionnelle des citoyens par leur participation à l'organisation comme bénévoles,
- apporter un dynamisme économique dans ces secteurs.
- occuper et animer l'espace public

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place par la Division des communications avec l'organisme afin de promouvoir les activités dans le quartier immédiat, particulièrement auprès des personnes âgées qui habitent les résidences avoisinantes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des activités est prévu la semaine du 3 juillet et pourront avoir lieu jusqu'à épuisement du budget

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2022-05-11



Dossier # : 1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 020 \$, pour l'année 2021 à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 70 020 \$, pour l'année 2021, à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-09-17 09:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit modifié le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et pour l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022;

ET QUE soit approuvé le projet de convention addenda à intervenir.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 06:59

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 020 \$, pour l'année 2021 à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a invité, le 28 avril dernier, les organismes communautaires de Montréal-Nord reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement à déposer des projets visant spécifiquement les jeunes filles et les jeunes garçons âgés entre 12 et 25 ans, à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale.

Les clientèles ciblées par ces projets doivent :

- être des jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans (pour des projets spécifiques à l'un ou l'autre ou mixtes)
- être considérés comme à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale;
- cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leur vie (au plan individuel, relationnel et communautaire);
- posséder peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

Les projets soumis doivent également viser une prévention ciblée ou secondaire, donc axée sur les jeunes déjà identifiés comme étant à risque de violence, comme agresseurs ou victimes, ou démontrant les premiers signes de la problématique.

La première phase de cet appel de projets a permis de recommander et de soutenir les trois projets suivants, sur la base de recommandations de deux comités d'analyse qui ont

été chargés d'évaluer les projets soumis: un comité d'analyse local de l'arrondissement et un comité d'analyse régional de la Ville de Montréal. Les trois projets qui ont été retenus dans la première phase sont les suivants:

1. Le projet Ma Vie en Premier « MVP » du Centre des jeunes l'Escale;
2. Relations Saines et Égalitaires « R.S.E » du Centre des jeunes l'Escale;
3. Le projet "Hoodstock-Travail de milieu" d'Événements Hoodstock.

En août dernier, une deuxième phase de l'appel de projets a été lancé sur invitation. Un nouveau projet-pilote, le Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e.s (S.A.J.J) développé par la Clinique juridique de Montréal-Nord a été déposé à l'arrondissement. Ce projet, qui fait l'objet du présent addenda, a été analysé par un comité formé par l'arrondissement qui s'est rencontré le 8 septembre dernier et par le SDIS de la Ville de Montréal.

Décisions antérieures:

CA20 10 204- Jeudi, 6 août 2020- Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 175- Lundi 28 juin 2021-Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

Description:

Nom de l'organisme : Clinique juridique de Montréal-Nord

Nom du projet : Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé.e .s (S.A.J.J.)

Montant total de la contribution recommandée : 70 020 \$

Brève description du projet : Le projet de Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisé .e .s (S.A.J.J.) a pour objectif de permettre aux jeunes de 12 à 25 ans de

prévenir les comportements à risque à la suite d'une arrestation et/ou d'une condamnation. Il vise à :

- a) offrir un accompagnement professionnel aux jeunes judiciairisé.e.s et à les aider à mieux comprendre les processus et les conditions à respecter qui sont liées au processus judiciaire;
- b) prévenir les comportements autodestructeurs et à risque d'usage de drogues et d'alcool des jeunes ayant eu des accusations ou un dossier criminel;
- c) épauler les parents dans leur charge de supervision et à permettre aux jeunes de réduire leur fréquentations antisociales ou délinquantes.

Que ce soit au moment de la mesure extrajudiciaire, de la remise d'une sommation ou d'une

promesse ou d'une détermination de la peine, le projet veut venir en aide aux jeunes afin d'assurer la compréhension de leur conditions. De plus, il y aura un volet de référencement aux autres organismes du quartier pour permettre aux jeunes de se développer personnellement et de se créer de nouvelles fréquentations plus saines et positives.

Justification et impacts majeurs:

Compte tenu des problématiques visées (violence commise et subie chez les jeunes, notamment dans les relations amoureuses, la délinquance et les comportements à risque des jeunes) et des priorités d'intervention du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, le projet proposé permettra, d'ici décembre 2021, à 15 jeunes de 12 à 25 ans de Montréal-Nord de respecter leurs conditions de libération données par la police ou le tribunal, prévenant ainsi la récurrence de crimes.

Aspects financiers:

--	--

Cette dépense de 70 020\$ est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

La dépense sera imputée dans la clé comptable suivante:

2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.003676.052138.00000.00000

Impacts liés à la COVID-19:

--	--

Le projet sera adapté en fonction de la situation sanitaire.

Opérations de communication:

--	--

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

Calendrier et étapes subséquentes:

--	--

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est prévu à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de l'année ou du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

--	--

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 15 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

IDENTIFICATION **Dossier # :1216324003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a réalisé en 2021 un appel de projets à l'issue duquel l'un des projets retenus a été le projet intitulé "Travail de milieu" de l'organisme Événements Hoodstock. L'arrondissement a ainsi octroyé un financement sur deux ans (en 2021 et 2022) pour la réalisation de ce projet. Une convention de contribution financière a été signée à cet effet à l'été 2021 et prévoyait les versements des subventions pour toute la durée de l'entente.

Or, en cours de réalisation du projet, une modulation des activités a été mise en place, ce qui amène, au plan administratif, une modulation en conséquence des budgets alloués à ce projet. Le budget recommandé à l'organisme pour terminer l'année 2022 est de 53 458 \$. Événements Hoodstock aura reçu une subvention totale de 90 325 \$ pour la réalisation de son projet-pilote soit un montant de 36 867 \$ en 2021 et un montant de 53 458 \$ en 2022.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement le projet d'addenda qui modifie la convention initiale de cet organisme adoptée par le conseil d'arrondissement le 28 juin 2021 (résolution : CA21 10 175).

L'entente initiale est modifiée de la façon suivante:

Organisme	Projet	Soutien accordé	Soutien alloué	Soutien modulé	Soutien alloué	Soutien modulé
-----------	--------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

					en 2021	en 2021 (présent addenda)	en 2022	en 2022 (présent addenda)
		2018	2019	2020				
Événements Hoodstock	Travail de milieu	0\$	0\$	0\$	73 734 \$	36 867\$	76 671 \$	53 458 \$

Selon l'entente avec la Ville de Montréal, les sommes résiduelles du projet en 2021 et 2022 serviront à soutenir des initiatives collectives structurantes en matière de sécurité urbaine à Montréal-Nord, en conformité avec l'axe 2 (Renforcer la capacité des milieux) du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.



VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a invité les organismes communautaires de Montréal-Nord reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement à déposer des projets visant spécifiquement les jeunes filles et les jeunes garçons âgés entre 12 et 25 ans, à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale.

Les clientèles ciblées par ces projets doivent :

- être des jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans (pour des projets spécifiques à l'un ou l'autre ou mixtes)
- être considérés comme à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale;
- cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leur vie (au plan individuel, relationnel et communautaire);
- posséder peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

Les projets soumis doivent également viser une prévention ciblée ou secondaire, donc axée sur les jeunes déjà identifiés comme étant à risque de violence, comme agresseurs ou victimes, ou démontrant les premiers signes de la problématique.

Deux comités d'analyse ont été chargés d'évaluer les projets soumis: un comité d'analyse local de l'arrondissement et un comité d'analyse régional de la Ville de Montréal. Tous deux

ont recommandé les projets suivants faisant l'objet du présent sommaire soit:

1. Le projet Ma Vie en Premier « MVP » du Centre des jeunes L'Escale;
2. Relations Saines et Égalitaires « R.S.E » du Centre des jeunes L'Escale;
3. Le projet "Hoodstock-Travail de milieu" d'Événements Hoodstock

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 204- Jeudi, 6 août 2020- Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

1) Nom de l'organisme : Centre des jeunes L'Escale

Nom du projet : Ma Vie en Premier « MVP »

Montant total de la contribution recommandée : 35 790 \$

Brève description du projet : Le projet a pour but de prévenir la délinquance chez des jeunes qui présentent certains facteurs de risque, notamment en regard de leur comportement violent commis ou subis, de leur consommation de drogues et de leur échec scolaire. Il vise, entre autres, à amener les élèves à risque de l'école Calixa-Lavallée à développer des compétences sociales et scolaires qui favoriseront l'établissement de liens positifs avec des pairs pro-sociaux.

2) Nom de l'organisme : Centre des jeunes L'Escale

Nom du projet : Relations Saines et Égalitaires « R.S.E »

Montant total de la contribution recommandée : 41 940\$

Brève description du projet : L'objectif principal du projet est d'aborder la question de la violence commise ou subie dans les relations amoureuses en organisant et en menant à bien un ensemble d'activités de sensibilisation à la sexualité sécurisée, notamment les notions de respect, de l'égalité dans les relations amoureuses et du consentement en contexte amoureux.

3) Nom de l'organisme : Événements Hoodstock

Nom du projet : Hoodstock-Travail de milieu

Montant total de la contribution recommandée : 150 405 \$

Brève description du projet : Avec des travailleurs de milieu, offrir des ateliers de sensibilisation aux jeunes sur plusieurs thématiques : violence et les armes à feu/sur le consentement et les pratiques sexuelles à risque/sur la masculinité toxique et les violences et agressions ainsi que des rencontres d'échanges avec des mentors significatifs pour les jeunes.

JUSTIFICATION

Compte tenu des problématiques visées (violence commise et subie chez les jeunes, notamment dans les relations amoureuses, la délinquance et les comportements à risque des jeunes) et des priorités d'intervention du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (travail de rue, travail de milieu, médiation sociale, activités occupationnelles comportant un volet d'intervention et activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles), les projets proposés par les organismes Centre des jeunes L'Escale, Événements Hoodstock et recommandés par les comités d'analyse local et régional répondent à ces balises et permettront d'offrir une intervention diversifiée et complémentaire auprès des jeunes à risque du territoire de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le budget sera réparti comme suit:

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre des jeunes l'Escale	Ma vie en premier	0\$	0\$	0\$	14 737 \$	21 053 \$	52%
Centre des jeunes l'Escale	Relations saines et égalitaires	0\$	0\$	0\$	17 269 \$	24 671 \$	62%
Événements Hoodstock	Travail de milieu	0\$	0\$	0\$	73 734 \$	76 671 \$	75%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts visés du projet sont de :

- Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et des jeunes femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène de la violence.
- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier.
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets seront adaptés en fonction de la situation sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est prévu à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de l'année ou des projets. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 22 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-06-11



Dossier # : 1225190004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit autorisée la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création;
ET QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225190004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) a ouvert ses portes en 2006. En plus d'une bibliothèque et des nombreux locaux communautaires, on y retrouve une salle d'exposition, un studio de répétition, et une salle de spectacle équipée de matériel technique scénique professionnel.

L'arrondissement de Montréal-Nord à l'ouverture de la MCC, grâce à ces équipements professionnels, a pu ainsi permettre à la compagnie de danse jeune public, Bouge de là, de bénéficier d'une résidence technique permanente dans cette nouvelle installation. Aussi, chaque année, Bouge de là investit les lieux pour des répétitions et des périodes de création et offre aux jeunes et aux écoles du quartier des ateliers, des rencontres et des représentations de ses spectacles. Et ainsi, au fil des ans, Bouge de là s'est réellement engagée auprès de la communauté nord montréalaise et contribue au développement et au rayonnement culturel de l'arrondissement.

À cet effet, une entente entre l'arrondissement et Bouge de là a été signée en 2006 et se renouvelle d'année en année.

Nouvellement installée à Montréal-Nord, la compagnie de théâtre jeune public, Qu'en dit Raton ? fondé en 2010, propose des créations originales, multimédia et interactives aux écoles primaires, aux festivals et aux salles de spectacles. Lors de leur arrivée à l'arrondissement, nous leur avons offert l'accès aux espaces culturels de la Maison culturelle et communautaire. En effet, Qu'en dit Raton ? bénéficie d'un espace bureau, du studio de répétition de 20 à 25 heures par semaine ainsi que de l'utilisation de la salle Oliver Jones huit (8) jours non consécutifs. En contrepartie, la compagnie s'engage à donner des ateliers d'une durée de trois (3) périodes de soixante minutes (60) et une (1) représentation famille.

L'arrondissement souhaite formaliser ce partenariat avec Qu'en dit Raton ? par la signature d'une entente de résidence technique permanente.

L'organisme est reconnu en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA06 10 093 (15 mars 2006): Autoriser la signature de la convention entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la compagnie Bouge de là pour l'occupation de la salle de spectacle dans la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les artistes ont besoin de lieux et d'espaces pour créer, développer et tester leurs créations auprès de publics cibles. Grâce aux résidences, les artistes bénéficient d'un contexte de travail privilégié qui leur permet de se consacrer à la création, de sensibiliser le public à leur démarche et de favoriser ainsi une expérience culturelle enrichissante. Les demandes de résidences d'artistes peuvent prendre plusieurs formes: résidences techniques ou sèches et varier dans la durée.

L'arrondissement dispose d'une salle de spectacle professionnelle avec tous les équipements techniques scéniques, lui permettant de soutenir les artistes en arts de la scène et d'offrir ainsi des résidences de créations.

L'organisme Qu'en dit raton ? est un partenaire culturel important de l'arrondissement qui contribue de façon très significative au développement et au rayonnement de la culture à Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En permettant à Qu'en dit raton de bénéficier d'une résidence permanente, on soutient de façon pérenne ces artistes en art de la scène et leurs créations. Et on favorise ainsi la rencontre et l'implication de ces artistes auprès de la population locale. Ils deviennent des acteurs et des ambassadeurs importants pour le développement culturel du territoire, et le rayonnement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-06-08



Dossier # : 1229182004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022;

ET QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229182004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) est en vigueur en janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes dont la mission consiste à organiser des activités communautaires, culturelles, de loisir et de sport offertes aux résidents de l'arrondissement. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement le cas échéant. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Afin d'offrir un service de qualité et sécuritaire aux citoyens de Montréal-Nord en tennis pour la saison estivale et ce, pour la durée de l'entente, l'arrondissement désire développer un partenariat avec l'organisme reconnu et spécialisé dans le domaine, Tennis Montréal inc. Cet organisme a pour mission de promouvoir et développer la pratique du tennis chez les sportifs de tous les âges, de niveau débutant à élite, à l'aide d'une programmation inclusive de cours, d'entraînements, d'activités et de compétitions. Tennis Montréal veut placer le tennis au rang de sport de prédilection pour tous les Nord-Montréalais. Alors que Montréal reçoit annuellement les grands professionnels des circuits internationaux de ce sport, l'engouement que cet événement suscite pour le tennis auprès du public ne cesse de croître et Tennis Montréal constitue une source d'inspiration pour les jeunes désirant s'initier à ce sport. Tennis Montréal s'engage à offrir des services empreints de respect et d'équité à ses partenaires et sa clientèle, à encourager les participants dans la pratique du sport et à adopter une attitude sportive exemplaire et à promouvoir une ambiance de partage, de courtoisie et de saines habitudes de vie.

Tennis Montréal inc. est un organisme partenaire de la Ville de Montréal depuis 1996. Cet organisme possède actuellement une entente avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports - Direction des sport, dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales, afin d'offrir un service aux citoyens Montréalais de la

région de Montréal-Concordia.

Afin de répondre aux critères de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement et d'offrir un service aux citoyens, Tennis Montréal inc. a déposé une demande de reconnaissance à titre de partenaire de mission complémentaire. Tous les documents ont été reçus et jugés conformes.

Également pour offrir des services sur le territoire de l'arrondissement, un projet de convention est nécessaire pour établir de bonnes bases d'un partenariat efficient et transparent. Tous les documents ont été reçus et jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 27 0346 (4 novembre 2019) : Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'association régionale de Tennis Montréal inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Accorder une contribution financière de 69 270 \$ pour le volet soutien aux associations sportives régionales.

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

CA14 10 359 (8 septembre 2014): Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement.

Le projet déposé par Tennis Montréal inc. est basé sur une offre de service principalement aux jeunes de 6 à 17 ans et aux adultes de l'arrondissement. Une programmation détaillée de cours de tennis offerts à des groupes par niveau de jeu. Il s'agira de l'offre de service la moins dispendieuse offerte par Tennis Montréal. Afin de combler ce déficit, une offre de service sera aussi offerte à la clientèle adultes. Ainsi, pour les citoyens, l'offre reçue sera supérieure à ce que l'arrondissement offrait avant (entraîneurs certifiés, prêt d'équipement, structure de développement) et l'inscription sera possible à faible coût.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord a un immense potentiel de développement d'activités sportives, malgré ses installations limitées. Cette année, la Division saisira l'opportunité de développer son offre de service en tennis, par la mise en place d'un nouveau partenariat avec une association régionale spécialisée dans ce domaine, Tennis Montréal. La popularité

du tennis est en croissance depuis plusieurs années et l'arrondissement peinait à répondre à la forte demande des citoyens par les cours offerts en régie. Ainsi, avec ce partenariat et les nombreux terrains de tennis dans l'arrondissement, l'offre de service aux citoyens sera égale à la hauteur du personnel que le partenaire sera en mesure de fournir. Les jeunes de Montréal-Nord pourront ainsi évoluer dans une structure de développement structurée et fédérée reconnue au niveau mondial. En fonction de la disponibilité des entraîneurs, pour la saison estivale 2022, des cours pour les juniors et les adultes seront mis en place. Ce partenariat pourra également être poursuivi pour les sessions automne hiver avec des cours de tennis intérieurs dans les 3 écoles secondaires de l'arrondissement. Ainsi, pour cette année de projet pilote, une convention de 7 mois pourrait être signée avec possibilité de prolongation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente de partenariat sera à coût nul pour l'arrondissement. Aucun engagement financier de l'arrondissement est en cause dans cette entente. En contrepartie, l'arrondissement fournira les installations et un local de rangement sous forme de prêt nécessaire à la tenue des activités.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

Advenant que la proposition soit refusée, il est important de noter qu'il n'y aurait aucune offre sportive de tennis pour les citoyens de l'arrondissement pour l'été et l'automne 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La convention est maintenue telle quelle advenant l'accord de la Santé publique du Québec de tenir des activités libres et organisées en 2022.

Advenant que la Santé publique du Québec ne permette pas la tenue des activités sportives organisées ou libres, Tennis Montréal inc. ne pourra pas réaliser les services prévus dans le cadre de cette entente, ne générant aucun revenu pour l'octroi de permis de location.

Puisque la proposition est à coût nul pour l'arrondissement, il n'y a pas d'impacts supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de promotion sera effectuée conjointement entre l'arrondissement (avec l'accompagnement de la division des communications) et Tennis Montréal inc. L'objectif sera d'informer l'ensemble des citoyens de l'arrondissement de la nouvelle offre de service pour la période estivale. Une fois la session d'été lancée, une seconde campagne promotionnelle sera prévue pour les sessions d'automne.

Les différentes plates-formes web de l'arrondissement (Montreal.ca et Facebook) seront utilisées pour rejoindre la clientèle. De plus, de l'affichage pourra être fait à même les terrains de tennis et les autres installations sportives de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation souhaitée au Conseil d'Arrondissement du 27 juin

Promotion des activités dès l'approbation jusqu'au début des activités – 3 juin au 27 juin.

Début des activités à partir du 27 juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
c/d sl & dev.soc en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-06-08



Dossier # : 1223496004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Imovement inc., une partie de ruelle située au sud du boulevard Gouin, côté est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 61,3 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3458-02 Mandat : 22-0175-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Imovement inc. aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée des lots 2 295 533 et 2 661 100 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 06:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223496004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Imovement inc., une partie de ruelle située au sud du boulevard Gouin, côté est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 61,3 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3458-02 Mandat : 22-0175-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et planification des immeubles (le « SGPI ») a reçu une demande de Imovement inc. (l'« Acquéreur ») manifestant son désir d'acquérir la partie de ruelle (l'« Immeuble »), connue et désignée comme étant les lots 2 295 533 et 2 661 100 du cadastre du Québec, le tout montré, à titre indicatif, sur les plans A et P ci-joints.

La ruelle a été décrétée fermée suivant le Règlement n° 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord, adoptés le 22 juin 1999, tel que modifié par le Règlement n° 1681 adopté le 10 juillet 2001. Le Règlement n° 1654 concerne la partie de ruelle formée du lot 2 295 533 et le Règlement n° 1681 concerne la partie de ruelle formée du lot 2 661 100.

La vente de cette partie de ruelle permettra à l'Acquéreur d'intégrer ce lot à sa propriété sise au 11875, avenue Éthier aux fins d'agrandissement de cour arrière.

Quant à la portion de ruelle restante, notamment les lots 2 295 527, 2 295 528, 2 661 098 et 2 661 090 du cadastre du Québec, le SGPI entreprendra les démarches nécessaires pour régulariser la situation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal-Nord - Séance du 10 juillet 2001 - Adoption du Règlement 1681 décrétant la fermeture légale des ruelles.

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par les autorités municipales compétentes

d'un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Acquéreur l'Immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 295 533 et 2 661 100 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m², pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions à l'acte.

Le prix de vente de l'Immeuble a été établi à 1 \$ conformément au règlement numéro 1653 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot.
- Ce terrain est jugé non requis par les intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

Le conseil d'arrondissement a compétence pour approuver ce projet d'acte de vente, et ce, conformément au *Règlement 02-002*, Section I - Délégation à tous les conseils d'arrondissement, Paragraphe 1, Alinéa 8 - La vente des terrains constitués de l'assiette d'anciennes ruelles fermées par un règlement d'une ancienne ville avant le 1^{er} janvier 2002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Le produit de la vente sera comptabilisé conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisque celui-ci concerne la vente d'une partie de ruelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aurait comme conséquence que la Ville conserve la gestion et la responsabilité de cette partie de ruelle non ouverte.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement.
Signature de l'acte de vente par les parties.
Publication du projet d'acte au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karinne CARMONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier
Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Fanny BOURSIER-BARBEAU, 2 juin 2022
Sylvie BLAIS, 30 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nathalie BOHEMIER
c/d transactions immobilières

Le : 2022-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
directeur(-trice) - transactions immobilières

Approuvé le : 2022-06-21

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et
planification immobilière

Approuvé le : 2022-06-21



Dossier # : 1223496005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Hashemi Freshta Parventa, une partie de ruelle située côté sud de la rue de Charleroi, à l'est de l'avenue L'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 26,8 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3260-07 Mandat : 20-0433-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hashemi Freshta Parventa aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 1 845 060 du cadastre du Québec, d'une superficie de 26,8 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 06:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223496005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Hashemi Freshta Parventa, une partie de ruelle située côté sud de la rue de Charleroi, à l'est de l'avenue L'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 26,8 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3260-07 Mandat : 20-0433-T

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et planification des immeubles (le « SGPI ») a reçu une demande de Mme Hashemi Freshta Parventa (l'« Acquéreur ») manifestant son désir d'acquérir le partie de ruelle (l'« Immeuble »), connue et désignée comme étant le lot 1 845 060 du cadastre du Québec, le tout montré, à titre indicatif, sur les plans ci-joints.

La ruelle a été décrétée fermée suivant une résolution de l'ancienne Ville de Montréal-Nord, adoptée le 11 novembre 1975.

La vente de cette partie de ruelle permettra à l'Acquéreur d'intégrer ce lot à sa propriété sise du 4880 au 4884, rue de Charleroi aux fins d'agrandissement de cour latérale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville. Conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal-Nord - Séance du 11 novembre 1975 - Adoption d'une résolution décrétant la fermeture et l'abolition de la ruelle 38-453 située dans le quadrilatère formé par les rues De Charleroi, L'Archevêque, De Castille et Pigeons.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par les autorités municipales compétentes d'un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Acquéreur l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 845 060 du cadastre du Québec, d'une superficie de 26,8 m², pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions à l'acte.

Le prix de vente de l'Immeuble a été établi à 1 \$ conformément au règlement numéro 1653 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord.

L'acte de vente prévoit la création d'une servitude d'utilités publiques sur l'Immeuble, pour en

permettre l'usage par les sociétés Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Énergir.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot.
- Ce terrain est jugé non requis par les intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

Le conseil d'arrondissement a compétence pour approuver ce projet d'acte de vente, et ce, conformément au *Règlement 02-002*, Section I - Délégation à tous les conseils d'arrondissement, Paragraphe 1, Alinéa 8 - La vente des terrains constitués de l'assiette d'anciennes ruelles fermées par un règlement d'une ancienne ville avant le 1^{er} janvier 2002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Le produit de la vente sera comptabilisé conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisque celui-ci concerne la vente d'une partie de ruelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aurait comme conséquence que la Ville conserve la gestion et la responsabilité de cette partie de ruelle non ouverte.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement.

Signature de l'acte de vente par les parties.

Publication du projet d'acte au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière

de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karinne CARMONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Fanny BOURSIER-BARBEAU, 13 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nathalie BOHEMIER
c/d transactions immobilières

Le : 2022-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
directeur(-trice) - transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobilière

Approuvé le : 2022-06-21

Approuvé le : 2022-06-21



Dossier # : 1227857001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541.

QUE soit autorisé le paiement des frais d'abattage des arbres requis pour l'entretien de la servitude de l'infrastructure du pipeline Trans-Northern tel que convenu à l'entente signée pour le lot 1 096 541;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer l'entente relativement à ce dossier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 07:08

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227857001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement avait la responsabilité et s'était engagée, suivant l'acte de servitude, à entretenir une portion du terrain conformément aux obligations relatives aux conduites du pipeline Trans-Northern situé sur le lot 1 096 520 amalgamé aujourd'hui au lot 1 096 541. Suivant cette obligation, l'arrondissement avait pris entente avec le gestionnaire d'entretien des servitudes de pipeline afin d'effectuer lesdits travaux requis, soit l'abattage d'arbres qui menaçaient la sécurité des conduites souterraines. Ces travaux n'étant pas encore réalisés et suivant un nouvel avis déposé par Trans-Northern relatif aux enjeux majeurs de sécurité des conduites en regard des racines de ces arbres, il a été convenu de procéder à une nouvelle requête auprès du gestionnaire des emprises afin d'effectuer ces travaux conformément aux normes strictes d'abattage en situation à risque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux seront effectués sous la supervision de la compagnie InFocus et de Trans-Northern et ce, en respect des normes strictes de sécurité imposées par la présence des deux conduites actives. Le bois ne sera pas laissé sur place mais en raison des risques de bris des conduites, l'enlèvement des souches est impossible.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires en raison des risques majeurs de bris des conduites par les racines ou par un déracinement accidentel causé par le vent. De tels incidents occasionneraient un déversement majeur d'hydrocarbures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 34 493,00\$ taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux seront effectués avant le printemps.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2022-01-17



Dossier # : 1227606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:06

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 167 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2022.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10



Dossier # : 1227606016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:44

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 168 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mai 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10



Dossier # : 1227606012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est recommandé :
QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 07:02

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux disposition de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi 122, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, la mairesse de l'Arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'Arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 101 86 Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 » et le diffuser dans le journal local ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

DESCRIPTION

Le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe à ce sommaire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10

**Dossier # : 1227606011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$.

Il est recommandé :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021 », soit :

- 435 522 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
- 91 046 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- Aucun montant requis pour la réserve pour imprévus;
- 338 798 \$ au budget 2022 pour le programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de service;
- 33 131 \$ au budget 2022 pour la « Politique de l'enfant »;
- 120 000 \$ à la réserve « Acquisition de terrain »;
- 946 425 \$ désaffecté de la réserve « Développement industriel »;
- 1 445 000 \$ à la réserve « Chalet du parc St-Laurent »;
- 967 900 \$ à la réserve du « Complexe sportif »;
- Un montant de 1 563 828 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:34

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le surplus de gestion de 2021, pour l'arrondissement de Montréal-Nord, est de 4 048 800 \$. Le conseil d'arrondissement doit statuer sur son utilisation en conformité avec la «Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 22 0636 - avril 2022 Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de la Ville de Montréal » propose l'affectation des sommes provenant du surplus 2021 de la façon suivante, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2021, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2021), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion 2021, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

JUSTIFICATION

Ce sommaire est effectué suite à l'adoption par le conseil municipal des règles d'affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements afin de rendre disponibles les crédits accordés à l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. 435 522 \$ sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. 91 046 \$ sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
4. Aucun montant n'est requis pour la réserve pour imprévus;
5. 338 798 \$ sera imputé au budget 2022, relativement au programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de services;
6. 33 131 \$ sera imputé au budget 2022, relativement au programme « Politique de l'enfant »;
7. 120 000 \$ sera affecté à la réserve « Acquisition de terrain »;
8. 946 425 \$ sera désaffecté de la réserve « Développement industriel »;
9. 1 445 000 \$ sera affecté à la réserve « Chalet du parc St-Laurent »;
10. 967 900 \$ sera affecté à la réserve du « Complexe sportif »;
11. Un montant de 1 563 828 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10



Dossier # : 1227161006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227161006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

CONTENU**CONTEXTE**

Les rives de l'arrondissement ont été fortement affectées par le développement urbain intense et incontrôlé des années 50 à 70, où notre territoire a connu sa plus forte augmentation démographique. Malgré que les années 80 ont entraîné un vent de contrôle coercitif en la matière, les rives de l'arrondissement ont été fortement marquées par cette époque faste et nos berges en portent encore des cicatrices visibles et permanentes. Il est donc nécessaire que l'administration locale intervienne au niveau de ses rives.

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) est administré par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Il a été créé pour servir de mécanisme permettant d'investir les fonds provenant des amendes, des ordonnances de la cour et des contributions volontaires dans des projets prioritaires qui profiteront à l'environnement naturel du pays. L'objectif de toute contribution au FDE est d'assurer la restauration des dommages causés à l'environnement naturel et la conservation de la faune et de la flore sauvages, d'une manière rentable.

L'arrondissement a déposé une demande de subvention en avril 2022 (date butoir) pour procéder aux analyses, études d'impacts et réalisation de plans et devis et de rapports explicatifs pour la restauration des berges de l'arrondissement de Mtl-Nord / Rivière-des-Prairies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Mtl-Nord / Rivière-des-Prairies.

JUSTIFICATION

L'objectif 7 du plan stratégique de Montréal-Nord (Mise en valeur du potentiel de la rivière des prairies). La première action est de réaliser un diagnostic de l'ensemble du secteur notamment un état de santé de la rive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une demande de subvention d'un montant de 525 000 \$ a été déposée.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plan d'action s'échelonnant jusqu'en 2025.

Nous sommes à la phase préliminaire, un calendrier précis sera publié une fois les analyses préliminaires complétées .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-08

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement 1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Signé par Jérôme VAILLANCOURT Le 2022-05-25 08:30

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises



Dossier # : 1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement faisant suite au processus d'approbation référendaire;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-17 16:50

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement a été adopté. Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique le 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Le second projet de règlement est modifié par rapport au premier projet. Une disposition régissant une distance minimale à respecter entre plusieurs arbres a été retiré.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, il y a aura une procédure d'approbation référendaire qui se tiendra conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement, aucune demande valide n'a été déposée.

Le second projet de Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et le règlement doit être adopté par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de l'adoption du Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal a identifié plusieurs actions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'une de ces actions consiste à planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur. De plus, les espaces verts, les aires protégées et la canopée contribuent au verdissement de Montréal et améliore la capacité d'adaptation aux changements climatiques de la ville.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement souhaite modifier sa réglementation d'urbanisme. La plantation et le maintien d'arbres sur le territoire favoriseront également la réduction des îlots de chaleur. Ces modifications contribueront à augmenter l'indice de canopée et contribueront aux efforts de l'arrondissement pour la transition écologique de son territoire.

Ensuite, en vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals s'avère ardue. Afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales, ces dispositions seront simplifiées.

D'autre part, la collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés constitue une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

Aussi, les techniques et revêtements ayant évolués, il y a lieu de simplifier la réglementation d'urbanisme considérant la faible visibilité des remises du domaine public,

Finalement, lors de la réalisation de projet situé dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train, les dispositions actuelles régissant le stationnement laissent très peu de latitude aux concepteurs. Il est toutefois impératif de conserver des dispositions permettant de régir le nombre maximum de stationnements dans ces secteurs identifiés comme des aires T.O.D. (Transit oriented développement) au Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement inclut des dispositions relativement aux éléments suivants :

- Modifier les exigences et conditions relatives à la plantation, la protection, l'abattage et le maintien d'arbres;
- Permettre jusqu'à un maximum de 125 % du nombre minimum de cases de stationnement des véhicules dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train de banlieue;
- Régir les types de revêtements autorisés pour les cases de stationnement extérieures et les allées d'accès;
- Modifier la longueur minimale requise pour les entrées charretières;
- Modifier les conditions pour autoriser des événements spéciaux temporaires dans les zones commerciales;
- Permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés pour les immeubles existants de 9 logements et plus, faisant parties de la classe G à J et M ;
- Permettre davantage de latitudes concernant le choix du revêtement extérieur des remises;
- Retirer les dispositions concernant la visibilité des escaliers situés en cours arrière et latérales.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
Considérant que cette modification permettra de faciliter l'évaluation des projets;

Considérant que cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;

Considérant que cette modification contribuera à augmenter l'indice de canopée de l'arrondissement;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement de zonage R.R.1562.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement - 11 avril 2022;

1. Consultation publique - Avril 2022;
2. Adoption du second projet de règlement - 9 mai 2022;
3. Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire - Juin 2022;
4. Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8^e jour qui suit la publication de l'avis;
5. Adoption du règlement - Juin 2022;
6. Analyse de conformité - Juillet 2022;
7. Entrée en vigueur - Août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation qui s'est tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Signé par Jérôme VAILLANCOURT Le 2022-05-25 08:29

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises



Dossier # : 1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est recommandé:

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement faisant suite au processus d'approbation référendaire;

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-17 16:52

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227758002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 avril 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon a été adopté.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation qui s'est tenue le 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, il y aura la tenue d'une procédure d'approbation référendaire en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227758002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon, aucune demande valide n'a été déposée.

Le second projet de Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et le règlement doit être adopté par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU

CONTEXTE

L'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice Duplessis est une porte d'entrée de l'arrondissement. Le ministère de l'Éducation a choisi de consolider la vocation institutionnelle déjà existante du secteur. En effet, on y retrouve déjà un ensemble institutionnel bien ancré, notamment avec le cégep Marie-Victorin au sud du projet et l'hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies au nord-est (ces deux établissements se trouvent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles).

À l'extrémité est de l'arrondissement, un terrain d'une superficie de 81 843,6 m² est situé à l'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis (coin nord-est). Ce terrain est vacant depuis la création de l'arrondissement.

Or, depuis juin 2020, l'arrondissement de Montréal-Nord est en discussion avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), mandataire du gouvernement, et le centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour la construction d'écoles dans le secteur nord-est. Les projets d'écoles viendront renforcer et consolider ce pôle institutionnel déjà bien établi.

Ces projets s'inscrivent en continuité avec la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord qui souhaite depuis plusieurs années développer ce site. Ainsi, la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants.

Une modification au Plan d'urbanisme a été effectuée afin de rendre possibles les projets institutionnels. Les paramètres de densité du secteur 15-C1 au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ont été modifiés et approuvés lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2022. Le règlement est réputé conforme et est entré en vigueur en date du 5 mars 2022.

La réglementation locale doit être ajustée afin d'assurer la concordance des outils réglementaires de l'arrondissement et afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme. Ainsi, la zone R28-770 du règlement de zonage doit être modifiée, notamment afin d'ajouter l'usage « enseignement » et afin d'ajuster les normes de densité.

Ce présent projet de règlement permettra la réalisation de projets institutionnels viables sur ce terrain avec des aménagements extérieurs de qualité.

Le conseil municipal a modifié le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu aux articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le conseil d'arrondissement doit dans les 90 jours assurer une concordance à la réglementation d'urbanisme conformément à l'article 110.4 de la même loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0130 - 24 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

CE22 0077 - 12 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

CA21 10 297 - 22 novembre 2021 : Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement implique la modification de la grille de zonage de la zone R28-770 ainsi qu'une modification du plan de zonage.

Le projet vise la modification des dispositions relatives à la densité autorisée et le taux d'implantation au sol afin d'être concordant au Plan d'urbanisme :

- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) minimum sera de 0,15;
- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) maximum sera de 3;
- le taux d'implantation au sol minimum sera de 10%;
- le taux d'implantation au sol maximum sera de 60%.

En plus des modifications énumérées ci-dessus, le présent projet de règlement inclut également les modifications suivantes à la grille des usages et des normes R28-770 :

- la zone R28-770 sera remplacée par la zone P6-770 (zone institutionnelle);
- les usages complémentaires seront autorisés;
- les usages résidentiels de la classe J (multifamiliale 11 logements et +) et de la classe L (maison d'hébergement) seront retirés;
- les usages publics de la classe A (enseignement) et de la classe D (parcs et terrains de jeux) seront ajoutés;
- le nombre d'étages maximal sera augmenté à 6;
- la superficie d'implantation minimum (m²) sera réduite à 100 m²;
- la largeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- la profondeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- le type de structure du bâtiment jumelé sera retiré;
- la marge latérale minimum (mètres) sera de 3 m;
- la marge arrière minimum (mètres) sera de 5 m.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer de nouveaux paramètres de densité dans le secteur 15-C1;
Considérant que la réglementation locale doit être ajustée afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme;

Considérant que la modification au Plan d'urbanisme permettra de consolider ce pôle institutionnel;

Considérant que cette modification permettra des projets d'école de qualité avec des aménagements extérieurs;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle permettra un développement d'envergure et inclusif;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au règlement de zonage R.R. 1562 afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du Plan d'urbanisme et la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 permettront de renforcer le développement institutionnel dans un secteur où l'ensemble institutionnel est déjà bien ancré.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

- Avril 2022 : Consultation publique;
- 9 mai 2022 : Adoption du second projet de règlement;
- 6 juin 2022 : Adoption du règlement
- Juin 2022 : Analyse de conformité et entrée en vigueur;

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1228303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 7 juin 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 9 mai 2022, un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398 a été présenté, déposé et adopté. Le premier projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation, mardi le 7 juin 2022, à 18 h 30, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de règlement doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, un avis public paraîtra sur le site Internet de l'arrondissement concernant une demande d'approbation référendaire en vue de l'adoption finale du Règlement R.R.1562.062, le tout en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La publication sur le site Internet de l'arrondissement est conforme au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

CONTENU**CONTEXTE**

Le boulevard Pie-IX est un axe stratégique et structurant pour la Ville et pour l'arrondissement de Montréal-Nord. En plus d'être une porte d'entrée pour la Ville de Montréal, celui-ci demeure un axe important de transit. La mise en service prochaine du service rapide par bus (SRB) Pie-IX et le potentiel élevé de transformation et de redéveloppement en font également un secteur convoité.

L'affectation édictée au PPU du boulevard Pie-IX identifie la zone RM20-398 comme une zone mixte. Afin de tenir compte de cette orientation, certains usages résidentiels doivent être ajoutés à la grille de zonage de cette zone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 026 – 7 février 2022 – Amender le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

DESCRIPTION

Le projet de modification du Règlement R.R.1562 vise la modification de la grille RM20-398. Plus précisément, la présente modification vise à permettre certains usages résidentiels dans cette zone.

JUSTIFICATION

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer le nouveau PPU du boulevard Pie-IX;
Considérant que la réglementation d'urbanisme a été modifiée afin d'intégrer les nouveaux paramètres du PPU du boulevard Pie-IX;

Considérant que la zone est identifiée comme une zone mixte;

Considérant que la zone est située à proximité d'une station du SRB Pie-IX;

Il est justifié que soit modifié le Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre certains

usages résidentiels dans la zone RM20-398.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 mai 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

Juin 2022 : Consultation publique;

27 Juin 2022 : Adoption du deuxième projet de règlement;

6 Septembre 2022 : Adoption du règlement;

Automne 2022 : Analyse de conformité;

Automne 2022 : Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-04-19

**Dossier # : 1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA18 10 354;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2019-02-27 20:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient modifiés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est , le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

Les conditions, quant à elles, restent inchangées, c'est-à-dire :

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA19 10 135;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-02-11 08:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

Considérant que la nouvelle proposition ne permet pas de respecter les critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, particulièrement:

- le critère 2.2 du chapitre 9 qui stipule que « Le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui des bâtiments voisins », alors que, contrairement aux bâtiments comparables à proximité sur le boulevard Henri-Bourassa (bâtiments de coin, de plus de trois étages, avec entrée latérale) qui ont généralement des entrées de niveau avec le trottoir ou légèrement surélevées, la proposition prévoit une entrée en contrebas du trottoir sur la façade London;

- le critère 2.6 du chapitre 9 qui stipule que « La façade latérale d'un bâtiment principal situé sur un terrain d'angle doit recevoir le même traitement architectural que celui de la façade principale », alors que la fenestration proposée sur la cage d'escalier sur la façade London est radicalement différente de celle du boulevard Henri-Bourassa;

- le critère 2.7 du chapitre 9 qui stipule que « Les murs extérieurs doivent comporter un pourcentage significatif d'ouverture, celles-ci doivent être alignées et d'une composition symétrique », alors que la proposition prévoit une réduction, par rapport au projet approuvé, des dimensions des fenêtres et portes-patio sur plusieurs façades;

- le critère 2.12 du chapitre 9 qui stipule qu'il faut « Éviter les solages de béton apparents », alors que la proposition prévoit une augmentation, par rapport au projet approuvé, de la surface de solage de béton apparent;

QUE soit refusée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification au PIIA au 3900-3918,

boulevard Henri-Bourassa (aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec), selon les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 15 novembre 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-13 16:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit modifié, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 7% de la valeur des travaux qui soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction, ce montant s'ajoutant à la garantie déjà fournie pour le projet initial, et que les garanties soient libérées à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA21 10 030;

ET QUE le tout soit applicable le lot 6 404 039 (anciennement 1 413 434 et 1 413 435) du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-23 09:06

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 13 août 2018. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le 20 juin 2018.

Le demandeur souhaite réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois.

La maçonnerie gris ciel proposée initialement est maintenue uniquement pour les quatre (4) premiers étages. Les nouveaux matériaux proposés sont le bois (fini miel naturel) et l'acier prépeint (fini zinc brossé).

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La condition à la résolution CA1810354 relative à l'acceptation de la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée (résolution CA18 10351).

Considérant qu'une demande a été déposée pour 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les PIIA ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance

du permis;

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les dix-huit (18) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

- QUE cette demande modifie la résolution no CA18 10 354;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la recommandation favorable du CCU le 20 juin 2018, le conseil d'arrondissement a autorisé le 13 août 2018 la demande de démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements (CA18 10 354).

Par la suite, le demandeur a dû réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 19 février 2019 et a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2019 (CA19 10 135).

Depuis, il a été convenu que les revêtements de type « M1 » et « M2 », prévus au P.I.I.A. approuvé par le conseil d'arrondissement du lundi 18 mars 2019, devront être remplacés par des revêtements conformes à l'article 76.2 du règlement de zonage n° 1562, et ce, même si cela a pour effet de modifier l'apparence extérieure du bâtiment.

Le bâtiment propose maintenant de la maçonnerie sur les quatre (4) façades à tous les étages avec une ossature en acier. De la brique « grise graphite » est proposée aux étages inférieurs ainsi que de la brique « perle noire » aux étages supérieurs. Une brique « grise satinée » sera installée sur le mur face au boulevard Henri-Bourassa Est en guise de signature et sur une petite portion dans le haut de la façade est. Des panneaux en acier ayant une apparence de bois « érable naturel » sont proposés aux éléments décoratifs des balcons et sur les murs en retrait et en porte-à-faux. Les panneaux en acier « gris charbon » pour la marquise et pour les tympanes des ouvertures demeurent inchangés par rapport à la proposition initiale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La résolution CA18 10 351 concernant la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée et le permis de lotissement a été émis le 3 décembre 2020.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- Qu'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que cette demande modifie la résolution CA 19 10 135

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés et révisés par Globe architecture datés du 1er février 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 13 août 2018 (CA18 10 354), le conseil d'arrondissement a autorisé le projet visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements. Depuis, deux demandes de modification du plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ont été autorisées, soit le 18 mars 2019 (CA19 10 135) et le 11 février 2021 (CA21 10 030).

Suite à des modifications à la structure et à des travaux de contreventement, plusieurs ajustements (mineurs et majeurs) ont dû être faits causant ainsi plusieurs modifications à l'apparence du bâtiment. Le 13 septembre 2021, un arrêt de chantier a été effectué pour des travaux non conformes aux plans approuvés.

Le propriétaire est venu déposer, le 28 septembre 2021, une demande de modification au PIIA afin de régulariser la situation. La demande vise à autoriser les modifications suivantes :

- modification à la structure du bâtiment et à l'aménagement intérieur;
- modification et abaissement de la cage d'escalier face à l'avenue London (fenêtres, revêtement, abaissement du niveau de l'entrée et ajout d'un escalier extérieur);
- modification à l'aménagement paysager du terrain et au nivellement du sol;
- ajout d'une rampe d'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite;
- agrandissement de la descente de garage et abaissement par rapport au niveau du sol moyen;
- modification de la hauteur de l'appentis de l'ascenseur;
- élargissement de l'entrée principale;
- plusieurs autres modifications architecturales : alignement des balcons,

modification et réduction de certaines fenêtres et portes-patio, modification à l'arche de la marquise de l'entrée principale, déplacement et changement de modèles pour les équipements de ventilation.

Les travaux les plus importants concernent une modification à la cage d'escalier, qui fait face à l'avenue London, où une descente d'escalier est ajoutée. Cette descente est d'une profondeur de 0,71m par rapport au niveau du sol moyen avec un ajout de trois (3) contremarches. Les grandes fenêtres prévues pour cette cage d'escalier et figurant aux plans approuvés sont remplacées par des panneaux en acier « gris charbon » et douze (12) petites fenêtres d'une hauteur de 0,45m.

En résumé, les modifications apportées au projet ne permettent pas une bonne intégration au milieu existant et ne répondent pas à certains critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Plus précisément, les critères suivants ne sont pas respectés:

- le critère 2.2 du chapitre 9 qui stipule que « Le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui des bâtiments voisins », alors que, contrairement aux bâtiments comparables à proximité sur le boulevard Henri-Bourassa (bâtiments de coin, de plus de trois étages, avec entrée latérale) qui ont généralement des entrées de niveau avec le trottoir ou légèrement surélevées, la proposition prévoit une entrée en contrebas du trottoir sur la façade London;
- le critère 2.6 du chapitre 9 qui stipule que « La façade latérale d'un bâtiment principal situé sur un terrain d'angle doit recevoir le même traitement architectural que celui de la façade principale », alors que la fenestration proposée sur la cage d'escalier sur la façade London est radicalement différente de celle du boulevard Henri-Bourassa;
- le critère 2.7 du chapitre 9 qui stipule que « Les murs extérieurs doivent comporter un pourcentage significatif d'ouverture, celles-ci doivent être alignées et d'une composition symétrique », alors que la proposition prévoit une réduction, par rapport au projet approuvé, des dimensions des fenêtres et portes-patio sur plusieurs façades;
- le critère 2.12 du chapitre 9 qui stipule qu'il faut « Éviter les solages de béton apparents », alors que la proposition prévoit une augmentation, par rapport au projet approuvé, de la surface de solage de béton apparent.

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que les membres du CCU ont soulevé plusieurs préoccupations :

- la réduction de la fenestration en façade donnant sur l'avenue London
- la réduction des tailles des portes-patio;
- la configuration de la descente d'escalier sur l'avenue London et la gestion de l'eau;
- le sentiment d'insécurité anticipé pour les piétons en raison de la présence de fenêtres de petites dimensions sur la cage d'escalier de l'avenue London;

- la diminution de la qualité générale de la façade donnant sur l'avenue London par rapport à la première version soumise;
- le manque d'harmonie architecturale causé par la multiplication des modèles de fenêtres et par la perte de rappels entre les différentes façades du bâtiment;
- la visibilité accrue du béton suite à l'abaissement de la porte d'accès et de la descente de l'allée d'accès vers le garage.

Lors de la séance du 23 novembre 2021, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont recommandé de refuser la demande de modification au PIIA puisque les modifications suggérées ne respectent pas l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'étude du dossier a été faite sur la base des plans suivants :

- Plans d'architecture préparés par Gabriel Rivest de la firme Globe architecture et révisés le 15 novembre 2021;
- Plan d'aménagement paysagé préparé par Martin Ducharme de la firme PDA Design et révisé le 16 novembre 2021;
- Plan d'implantation préparé par Daniel Morin de la firme Métrica Arpenteur-Géomètres et révisé le 22 novembre 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE****Mise en contexte**

Le 13 août 2018 (CA18 10 351), le conseil d'arrondissement a autorisé une dérogation mineure pour permettre une profondeur de lot de 28,68 m. Le permis de lotissement a été émis le 3 décembre 2020 et le nouveau numéro de lot est le 6 404 039.

Le 13 août 2018 (CA18 10 354), le conseil d'arrondissement a autorisé la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements.

Depuis, trois demandes de modification du PIIA ont été déposées :

- le 18 mars 2019 (CA19 10 135);
- le 11 février 2021 (CA21 10 030);
- le 13 décembre 2021 (CA21 10 366).

Suite à la recommandation défavorable du CCU lors de la séance du 11 novembre 2021, le conseil d'arrondissement a refusé le 13 décembre 2022 la demande de modification au PIIA. Le demandeur a déposé une nouvelle demande de modification au PIIA le 28 avril 2022.

Description

La présente demande vise à autoriser les modifications suivantes :

- nouvelle configuration de l'escalier intérieur de la cage d'escalier;
- modification à l'aménagement paysager et abaissement des niveaux du sol;

- ajout d'une rampe d'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite sur la façade principale;
- augmentation de la longueur de la descente de garage, ajout de garde-corps et abaissement par rapport au niveau du sol moyen;
- augmentation de la hauteur de l'appentis de l'ascenseur;
- élargissement de la bande verticale de l'entrée principale jusqu'au toit, ajout de panneaux d'acier à droite des ouvertures et d'une imposte latérale à droite de la porte;
- plusieurs autres modifications architecturales : alignement des balcons avec les murs adjacents, élargissement des murs verticaux des balcons sur la façade de l'avenue London, modification et réduction de certaines fenêtres et portes-patio, modification de l'encadrement au pourtour de certaines fenêtres, espacement plus large entre certaines fenêtres, modification à l'arche de la marquise de l'entrée principale et ajout d'un solin métallique au-dessus de la marquise, déplacement et changement de modèles pour les équipements de ventilation.

Il s'agit de modifications relevées par rapport à la dernière version des plans approuvés, c'est-à-dire celle du 11 février 2021.

En résumé, les modifications apportées répondent aux critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Avis du CCU

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent favorablement la demande avec les conditions suivantes, soit :

- Qu'une garantie financière de 7% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction, ce montant s'ajoutant à la garantie déjà fournie pour le projet initial, et que les garanties soient libérées à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;
- Qu'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que cette demande modifie la résolution CA21 10 030.

Conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Gabriel Rivest de la firme Globe architecture et révisés le 19 mai 2022;
- Plan d'aménagement paysager préparé par Martin Ducharme de la firme PDA Design et révisé le 19 mai 2022;
- Plan d'implantation préparé par Daniel Morin de la firme Métrica Arpenteur-Géomètres et révisé le 18 mai 2022.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 18 logements au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux sont visés par les dispositions du chapitre 9 relatif à l'insertion résidentielle et du chapitre 15 relatif à l'accessibilité universelle du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RGCA09-10-0006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet fait également l'objet de demande de dérogation mineure. Voir dossier 1187040013.

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages.

Le bâtiment projeté comprendra douze (12) logements de deux (2) chambres à coucher et six (6) logements de trois (3) chambres à coucher. Neuf (9) cases de stationnement intérieures sont prévues en sous-sol de même que des cases de stationnement pour vélos (six (6) places).

Le revêtement extérieur sera composé de briques de couleur gris ciel, de revêtement métallique horizontal fini bois couleur peuplier et de panneaux d'aluminium.

JUSTIFICATION

Le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande au conseil de l'approuver aux conditions suivantes:

- Garantie financière de trois pour cent (3 %);
- Délai maximal de dix-huit (18) mois pour l'obtention du permis de construction;
- Que la dérogation mineure relative à la profondeur moyenne de lot

soit accordée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour réaliser le projet, dix (10) arbres devront être abattus. Deux (2) arbres seront protégés et conservés. Deux (2) nouveaux arbres seront plantés du côté de l'avenue de London et un aménagement paysager est prévu du côté du boulevard Henri-Bourassa.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être émis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2018-07-16

**Dossier # : 1227758007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment trifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages avec un logement au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment trifamilial isolé et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec un logement au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Petru Drebot, de la firme Studio AD, version de novembre 2021 et révisés le 31 mai 2022;
- Certificat de localisation, préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 28 février 2020;
- Plan d'implantation, révisé préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 2 mars 2022;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Au dépôt, lors de la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment trifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages avec un logement au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 14 février 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec un logement au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 372 - 7 décembre 2020 - Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DESCRIPTION

Alors qu'un permis de transformation avait été émis (permis 3001261473-21) pour l'agrandissement sur deux étages en cour latérale, c'est plutôt la démolition complète du bâtiment qui a été constatée le 30 septembre 2021 par l'inspecteur du cadre bâti. Bien que le terrain soit actuellement vacant, la demande concerne également la régularisation de la démolition d'un bâtiment trifamilial datant de 1945 pour permettre la construction d'un triplex de deux (2) étages avec un logement au sous-sol.

On retrouve dans le secteur une architecture et une typologie très hétéroclites. De fait, il est difficile de s'appuyer sur une dominante ou une caractéristique commune pour assurer une intégration harmonieuse du bâtiment. Toutefois, les matériaux nobles, tel que la brique est omniprésent dans le secteur et on y retrouve également un peu de pierre architecturale. Les teintes dominantes quant à elles sont différentes teintes de beige, de gris et de rouge.

L'apparence du bâtiment proposé possède une teinte dominante, soit un gris beige sur toutes les façades. Au 2^e étage de la façade principale, on retrouve une teinte rougeâtre. L'ensemble du bâtiment est constitué de briques de format modulaire métrique. Les deux types de briques choisis sont :

- Belden Cherry Velour – Color Red, au rez-de-chaussée de la façade principale;
- Belden Beacon – Gray Velour, pour le reste du bâtiment.

Le bâtiment est assez bien fenestré, avec des ouvertures alignées de sorte à assurer une uniformité. On retrouve de l'aluminium noir sur les éléments architecturaux tels que la marquise, les cadrages de fenêtre et le couronnement. La toiture, quant à elle, est plate; nous observons d'ailleurs une prédominance de toits plats sur la rue. Plusieurs bâtiments du même type ont également une avancée au niveau de la corniche.

Concernant la typologie, on retrouve dans le secteur autant des maisons unifamiliales isolées, des duplex, des triplex que des maisons jumelées. Quelques bâtiments disposent de garage en dépression, comme il est proposé dans le projet. Il s'agit d'un garage intérieur en dépression, accessible par la rue Leblanc et ses deux cases sont à l'usage exclusif du logement du rez-de-chaussée.

Le propriétaire propose un aménagement paysager en façade de sorte à camoufler au maximum le mur de fondation ainsi que la descente de garage. Une bordure de graminées est prévue en façade le long de la descente de garage. Également, il est prévu de planter un arbre (pommier) en cour avant et un arbre en cour latérale. Cinq arbres sont également conservés sur le terrain, bien que l'un d'eux sera déplacé, car il est dans l'implantation du bâtiment. Le reste du terrain est gazonné, à l'exception du passage piétonnier menant à l'entrée principale et de l'accès au garage. Un arbre public devra également être déplacé avec l'accord de la division des parcs.

Le projet comporte quatre unités d'habitation :

- un premier logement, situé au sous-sol, dans la partie droite du bâtiment, d'une superficie de 113,50 m² avec 3 chambres à coucher;
- un deuxième logement, sur 2 niveaux (tout le rez-de-chaussée et dans la partie gauche du sous-sol), d'une superficie de 238,69 m² avec 5 chambres à coucher;
- un troisième logement, situé à l'étage, dans la partie gauche du bâtiment, d'une superficie de 95,07 m² avec 3 chambres à coucher;
- un quatrième logement, situé à l'étage, dans la partie droite du bâtiment, d'une superficie de 92,34 m² avec 3 chambres à coucher.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'adresse 10486, avenue Leblanc en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but la démolition d'un bâtiment trifamilial et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé avec un logement au sous-sol;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent favorablement la demande avec les conditions suivantes:

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de

construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Petru Drebot, de la firme Studio AD, version de novembre 2021 et révisés le 31 mai 2022;
- Certificat de localisation, préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 28 février 2020;
- Plan d'implantation, révisé préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 2 mars 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-05-31



Dossier # : 1217161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé, relativement aux parcours piétonniers, au 5500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification à un projet déjà autorisé, visant la modification de l'apparence extérieure d'un commerce de détail de grande surface sur le lot 1 094 257 du cadastre du Québec, soit le 5500, boulevard Henri-Bourassa Est, conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation portant le numéro de référence F20-0792 (version modifiée), préparés par la firme JCF architecture, déposés à la DAUSE le 25 avril 2022;

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 094 257 du cadastre du Québec, soit le 5500, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-17 16:53

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217161003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé, relativement aux parcours piétonniers, au 5500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE****Mise en contexte :**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée en 2021 pour permettre la modification à l'apparence extérieure d'un magasin de détail à grande surface (magasin Renaissance) au 5500, boulevard Henri-Bourassa Est.

En cours de travaux, une demande de modification au PIIA approuvé a été déposée.

Il est utile de rappeler les principales caractéristiques du projet approuvé :

- « Le projet consiste à permettre la modification de l'apparence extérieure d'un magasin à grande surface et plus précisément, aux travaux suivants :
- remplacement du revêtement d'acier brun par un nouveau revêtement d'acier de couleur bleue, et ce, sur trois façades;
 - ajout d'une nouvelle ouverture en façade et installation d'une rampe et d'un escalier pour la desservir;
 - mise aux normes d'une rampe d'accès desservant l'entrée principale;
 - déminéralisation d'une portion du stationnement le long de la rue Amos ainsi que du boulevard Henri-Bourassa;
 - création de parcours de sécurité pour les piétons. »

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 10 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La modification touche le parcours de sécurité pour les piétons. Nous sommes favorables à cette modification, surtout qu'elle accentue la sécurité des piétons sur le site car elle réduit les conflits potentiels avec les camions de livraison.

La modification respecte les critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et des autres règlements locaux d'urbanisme en vigueur.

Justification :

Considérant qu'une demande a été déposée pour modifier la demande déjà approuvée pour le 5500, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 10 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un commerce de détail de grande surface;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU, lors de la séance du 7 juin 2022, ont recommandé favorablement la demande conformément aux documents modifiés déposés :

- Plans de présentation portant le numéro de référence F20-0792 (version modifiée), préparés par la firme JCF architecture, déposés à la DAUSE le 25 avril 2022.

Cette demande est conforme aux dispositions du RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Contenu	
----------------	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement du revêtement métallique, la création d'une nouvelle ouverture et la mise aux normes d'une rampe d'accès au 5500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la modification à l'apparence extérieure d'un magasin de détail à grande surface (magasin Renaissance) au 5500, boulevard Henri-Bourassa.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à permettre la modification de l'apparence extérieure d'un magasin à grande surface et plus précisément, aux travaux suivants :

- remplacement du revêtement d'acier brun par un nouveau revêtement d'acier de couleur bleue, et ce, sur trois façades;
- ajout d'une nouvelle ouverture en façade et installation d'une rampe et d'un escalier pour la desservir;
- mise aux normes d'une rampe d'accès desservant l'entrée principale;
- déminéralisation d'une portion du stationnement le long de la rue Amos ainsi que du boulevard Henri-Bourassa;
- création de parcours de sécurité pour les piétons.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 10 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 5500, boulevard Henri-Bourassa en vertu du chapitre 10 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un commerce de détail de grande surface;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU, lors de la séance du 3 août 2021, recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation portant le numéro de référence F20-0792, préparés par la firme JCF architecture, datés du 14 juillet 2021 et déposés à la DAUSE le 14 juillet 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-08-06

**Dossier # : 1221959003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) dans le cadre d'un évènement d'exposition de voitures anciennes, organisé par l'entreprise R.A Mécanique.

Il est recommandé :

QUE soit édictée une ordonnance autorisant une occupation périodique du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public pour la tenue de l'évènement d'exposition de voitures anciennes organisé par l'entreprise R.A Mécanique;

ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'évènement se tiendra sur l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) durant une période d'une journée, de 8h00 à 20h00;
- L'entreprise R.A Mécanique devra se munir d'une assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars pour la journée de l'évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique devra informer le Poste de quartier 39 (PDQ 39) du Service de police de la Ville de Montréal, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer le Service de sécurité incendie de Montréal, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer Urgences-Santé 911, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, ne devra pas effectuer d'activités de restauration ou de vente au détail à moins d'être muni d'un permis du MAPAQ.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 06:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) dans le cadre d'un évènement d'exposition de voitures anciennes, organisé par l'entreprise R.A Mécanique.

CONTENU

CONTEXTE

R.A.Mécanique est une entreprise privé, installée à Montréal-Nord, à l'adresse suivante : 9988 avenue de Rome, H1H 4N4.

Elle organise chaque année un évènement d'exposition de voitures anciennes sur l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard Industriel). Cette activité récréative ouverte à la population locale ainsi qu'aux visiteurs venus d'ailleurs, permet de faire rayonner l'arrondissement grâce à cette exposition unique dans l'Est de Montréal.

L'entreprise R.A Mécanique souhaite obtenir une ordonnance autorisant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) afin d'y organiser un évènement d'exposition de voitures anciennes, et ce, pour une durée d'une journée.

En vertu de l'article 4.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public(RGCA08-10-0007) de l'arrondissement de Montréal-Nord, le conseil d'arrondissement peut, émettre une ordonnance afin d'autoriser des occupations périodiques du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public. Dans ce cas, l'ordonnance établit la durée de l'occupation autorisée, le contexte et les exigences requises afin d'en bénéficier.

Dans le cas présent, cette ordonnance permettra à l'entreprise R.A Mécanique d'organiser son évènement à condition de se soumettre à certaines exigences (voir partie description).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Le garage R.A Mécanique est une entreprise installée à Montréal-Nord. Elle est spécialisée dans la restauration de véhicules anciens depuis 1995.

Avant la pandémie liée au Covid 19, R.A Mécanique organisait chaque année un évènement d'exposition de voitures anciennes, permettant de faire rayonner l'arrondissement en offrant

une activité récréative pour la population locale et en attirant de nombreux visiteurs venus d'ailleurs.

Les dernières éditions de cet évènement se sont tenues le samedi 12 août 2017 et le samedi 11 août 2018.

Organisation de l'évènement :

- L'évènement est d'une durée d'une journée et se tient de 8h00 à 20h00.
- La date prévue pour l'évènement est le samedi 20 août 2022.
- L'évènement a lieu tout le long de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard Industriel).
- Aucun frais d'entrée n'est exigé et l'évènement est ouvert au public.
- Afin de garantir la sécurité ainsi que le bon déroulement de l'activité, l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard Industriel) sera fermée.

Exigences :

- L'évènement se tient sur l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) durant une période d'une journée, de 8h00 à 20h00.
- L'entreprise R.A Mécanique devra se munir d'une assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars pour la journée de l'évènement.
- L'entreprise R.A Mécanique devra informer le Poste de quartier 39 (PDQ 39) du Service de police de la Ville de Montréal, au sujet de son évènement.
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer le Service de sécurité incendie de Montréal, au sujet de son évènement.
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer Urgences-Santé 911, au sujet de son évènement.
- L'entreprise R.A Mécanique, ne devra pas effectuer d'activités de restauration ou de vente au détail à moins d'être muni d'un permis du MAPAQ.

JUSTIFICATION

L'évènement prévu est avant tout une exposition unique dans l'Est de Montréal permettant de faire rayonner l'arrondissement de Montréal-Nord.

Elle permet à l'entreprise R.A Mécanique de se faire connaître par le public, mais surtout, elle offre à la population locale l'opportunité de bénéficier gratuitement d'une activité récréative. Également, elle permet à des visiteurs venus d'ailleurs, de converger vers Montréal-Nord et de découvrir le territoire unique dans l'Est de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais ne sont requis pour l'occupation.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'évènement fera l'objet d'une campagne de promotion lorsque avant sa tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date prévue pour l'évènement cette année est le samedi 20 août 2022 de 8h00 à 20h00.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-09

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur - Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

**Dossier # : 1229571001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la titularisation de sept (7) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 23 avril, 30 avril et les 7 et 28 mai 2022, selon l'employé.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Joseph Ronald Plaisimond, matricule 100024063, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Marc Trussart, matricule 100026989, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Jason Dérival, matricule 337075999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Stéphane Denis, matricule 100043361, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Stéphane Lavaute, matricule 100059962, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Harold Dorvil, matricule 100048237, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 7 mai 2022;

QUE soit titularisé M. Gokhan Abay, matricule 100116425, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 28 mai 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-17 16:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229571001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la titularisation de sept (7) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 23 avril, 30 avril et les 7 et 28 mai 2022, selon l'employé.

CONTENU**CONTEXTE**

La nouvelle convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 421), prévoit le rehaussement du plancher d'emploi à 4450 employés titulaires grandeur Ville. Selon la répartition effectué entre les unités administratives, l'arrondissement de Montréal-Nord doit procéder à la titularisation de 22 nouveaux employés cols bleus, et ce, selon des modalités et un calendrier bien précis.

Un processus de comblement en 3 étapes a fait l'objet d'un procès verbal du Comité central de relation de travail du 27 janvier 2022, entre la Ville de Montréal et le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 421).

Pour le moment, nous demandons au conseil d'arrondissement, l'autorisation de procéder à la titularisation de 7 nouveaux employés cols bleus, dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720, groupe de traitement : 14-003, taux horaire : 29.03 \$), aux dates et endroits précisés dans la pièce jointe, et ce, suite à l'étape 1 du processus de comblement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE22 0290 / Séance ordinaire du mercredi 23 février 2022 : Approuver la répartition des postes dans le plancher d'emploi cols bleus, approuver un virement budgétaire en 2022 de 4 287 788 \$ provenant des dépenses communes vers les arrondissements et services, et prévoir un ajustement budgétaire pour les années 2023 et subséquentes dans les unités concernées, et ce, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus.

Résolution : CE22 10 148 / Séance ordinaire du lundi 9 mai 2022 : Autoriser la titularisation de neuf (9) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 2 avril, 9 avril et du 16 avril 2022, selon l'employé.

DESCRIPTION

Titulariser M. Joseph Ronald Plaisimond, matricule 100024063, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

Titulariser M. Marc Trussart, matricule 100026989, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

Titulariser M. Jason Dérival, matricule 337075999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

Titulariser M. Stéphane Denis, matricule 100043361, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

Titulariser M. Stéphane Lavaute, matricule 100059962, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

Titulariser M. Harold Dorvil, matricule 100048237, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 7 mai 2022;

Titulariser M. Gokhan Abay, matricule 100116425, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 28 mai 2022;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel prévu pour le poste de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), groupe de traitement 14-003 est de 54 300\$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 28.91\$.

Dépense prévue pour l'année 2022

Poste : préposé aux travaux et à l'entretien

Référence budgétaire n° : 365104 et 365107

Les dépenses prévues pour ces postes, sont les suivantes;

Du 24 avril au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
2 préposés aux travaux et à l'entretien	611720	2 600,00	28,91	75 200 \$	1 200 \$	76 400 \$	24 900 \$	101 300 \$

Du 30 avril au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
3 préposés aux travaux et à l'entretien	611720	3 793,00	28,91	109 600 \$	1 700 \$	111 300 \$	36 200 \$	147 500 \$

Du 7 mai au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
1 préposé aux travaux et à l'entretien	611720	1 228,00	28,91	35 500 \$	600 \$	36 100 \$	11 700 \$	47 800 \$

Du 28 mai au 31 décembre 2022

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
1 préposé aux travaux et à l'entretien	611720	1 120,00	28,91	32 400 \$	500 \$	32 900 \$	10 700 \$	43 600 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 10 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique CASTANEDA
agent(e) conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-15

Loth SIEMENI TCHOKOTE
Chef de division des ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1224988006

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

QUE soit approuvée la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord :

- Zakaria Outagnit, 19 ans, travailleur
- Tatiana Auguste, 21 ans, étudiante
- Andy-Hugues Séraphin, 23 ans, travailleur
- Myrline-Barbara Hérard, 25 ans, entrepreneure
- Cédive Kumbumba, 27 ans, travailleur
- Sacha-Wilky Mérazil, 27 ans, étudiant
- Ali Douhayni, 28 ans, entrepreneur
- Dalia Roberge, 29 ans, travailleuse

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 21:58

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal-Nord (CjMN) a été créé le 3 décembre 2018. Il est composé de 15 jeunes femmes et hommes de Montréal-Nord âgé.e.s entre 12 et 30 ans issu.e.s de différents milieux sociaux, d'origines culturelles diverses, étudiant.e.s et travailleur.se.s, toutes et tous représentatifs.ves de la jeunesse nord-montréalaise. Le CjMN est appelé à soumettre des avis au conseil d'arrondissement sur toute question relative à la jeunesse. Il a pour mandat de conseiller les élus sur les enjeux touchant de la jeunesse et d'assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions de l'arrondissement. La composition de ce conseil reflète la diversité sociale et culturelle de la jeunesse de Montréal-Nord.

Le 15 février dernier, le CjMN a lancé sa deuxième campagne de recrutement pour combler neuf (9) postes vacants au sein de son membership. Pour se qualifier, les jeunes devaient répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être âgé entre 12 et 30 ans;
- Être résident de l'arrondissement de Montréal-Nord ou y posséder un établissement d'affaires depuis au moins un an ou y travailler auprès de la population (ex. organisme, association communautaire) depuis au moins un an;
- Manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers jeunesse et à faire avancer les conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord;
- Être disposé à participer aux rencontres de travail du CjMN qui varie entre 4 et 10 heures par mois;
- Être présent à toutes les assemblées du CjMN (de 6 à 10 rencontres par année);
- Être disponible pour participer un minimum de 1 à 2 fois par année aux assemblées du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord et 4 à 5 fois par année à différents comités de travail chargés d'étudier les questions particulières.
- Ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal et ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

À l'issue de la campagne soit le 1^{er} avril 2022, neuf (9) candidatures ont été déposées. Les

3 et 4 mai 2022, un jury composé de 5 membres s'est réuni pour procéder à la sélection des candidat.e.s.

Après analyse des dossiers, les neuf (9) candidat.e.s ont été retenus pour compléter le membership du CjMN. Toutefois, un candidat s'est désisté le 7 juin dernier, ce qui ramène le membership à quatorze (14) membres sur 15.

Le présent sommaire vise à faire approuver, par le conseil d'arrondissement, la nomination de huit (8) nouveaux et nouvelles membres qui intégreront le CjMN à partir du 27 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 387 du 17 décembre 2020 - Approuver la nomination des six (6) nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

CA 10 18 480 du 10 décembre 2018 - Entériner la constitution du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et approuver la nomination de ses quinze (15) membres.

DESCRIPTION

Les huit (8) nouveaux et nouvelles membres qui se joindront au Conseil jeunesse de Montréal-Nord pour un mandat de deux (2) ans sont:

- Zakaria Outagnit, 19 ans, travailleur
- Tatiana Auguste, 21 ans, étudiante
- Andy-Hugues Séraphin, 23 ans, travailleur
- Myrline-Barbara Hérard, 25 ans, entrepreneure
- Cédive Kumbumba, 27 ans, travailleur
- Sacha-Wilky Mérazil, 27 ans, étudiant
- Ali Douhayni, 28 ans, entrepreneur
- Dalia Roberge, 29 ans, travailleuse

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Montréal-Nord permet aux jeunes de participer et de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais de l'orientation # 3 qui est *Amplifier la démocratie et la participation* ainsi que la priorité d'action # 10 qui est *Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres permettra au CjMN de pourvoir la majeure partie des postes vacants de son membership soit 14 postes sur 15. Tel que prévu au code de régie interne, le CjMN pourra procéder aux élections de son comité exécutif au cours des prochaines semaines.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera rédigé par le service des communications de l'arrondissement et sera diffusé dans les réseaux de l'arrondissement et du CjMN.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 juin 2022 - Nomination des nouveaux et nouvelles membres du CjMN par le conseil d'arrondissement et cérémonie d'accueil. Par la suite; activité de réseautage entre les membres du conseil jeunesse.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-05-17



Dossier # : 1227987004

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-17 16:48

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227987004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 313 : Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat du maire suppléant se termine en date du 30 juin 2022. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022. Il est recommandé de nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Agente de recherche - Expertise greffe

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10



Dossier # : 1200217001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Nomination de la placette urbaine " Place de l'Espoir" au sein du parc de juridiction locale Henri-Bourassa, située à l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est recommandé :
QUE la placette urbaine aménagée à l'intérieur du parc Henri-Bourassa soit nommée "Place de l'Espoir".

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-22 07:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1200217001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Nomination de la placette urbaine " Place de l'Espoir" au sein du parc de juridiction locale Henri-Bourassa, située à l'arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord demande à la Ville de Montréal de nommer la placette urbaine "Place de l'Espoir" au sein du parc Henri-Bourassa, parc de juridiction locale. à l'occasion de la création de cette placette en 2018. Les fondements de la création de cette placette, au sein du parc Henri-Bourassa, sont en lien avec les événements qui se sont déroulés au sein de l'arrondissement en 2008.
 Le nom suggéré par l'arrondissement est celui de "Place de l'Espoir" suite à plusieurs discussions sur la vocation du lieu ainsi que sa signification pour les habitants de ce quartier (discussions avec groupes communautaires, citoyens et administration).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Nommer « Place de l'Espoir » la placette urbaine située au sein du parc Henri-Bourassa (juridiction locale), dans l'arrondissement de Montréal-Nord

JUSTIFICATION

Plusieurs discussions ont été menées par l'arrondissement au sein des groupes communautaires et des habitants du quartier nord-est afin de pouvoir déterminer une nomination pour le lieu.
 Le nom devait être porteur et faire échos aux événements de 2008 s'étant déroulés au sein de l'arrondissement.

L'inauguration de la placette a été réalisée le 21 septembre 2018, jour international de la paix, et a été réalisée avec la collaboration des groupes communautaires ainsi que la communauté du quartier.

L'arrondissement est favorable à cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

La division du Patrimoine est une partie prenante dans cette nomination.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car il vise à favoriser l'adhésion des citoyens à leur quartier ainsi qu'à l'histoire de ce quartier..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cet équipement municipal a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication associée au présent dossier. Celle-ci sera plutôt menée par l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie POIRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Dominic DUFORD, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2022-05-31